

Taden



BONNES
FÊTES
& MEILLEURS VŒUX
EN ROUTE VERS
2019



Ludovic Flourey
nouveau DGS



DINAMO
réseau de bus



Nouvelles
enseignes

VIE MUNICIPALE 04

- Les échos du conseil municipal

/// Les travaux

- Programme voiries 2018 réalisé sur la commune de Taden, par la société Even de Pleurtuit, en Septembre 2018

/// Autorisation permis & travaux

- Permis de construire
- Autorisations de travaux
- Permis de démolir

/// État civil

- Naissances
- Mariages
- Décès

/// Agenda

- L'agenda de l'année 2018 - 2019

/// Les évènements

- Loïc Ménard prend sa retraite
- Ludovic Floury : le nouveau DGS
- 2^{ème} concours de dessin et 1^{er} concours photo
- Dynamo : Le nouveau réseau de bus
- Le 11 Novembre : centenaire de l'Armistice
- Le repas du CCAS
- Marché de Noël

/// Divers

- Qui reconnaît Qui ?
- Les 25 ans du SMPRB
- Dinan agglomération prend la compétence Gemapi
- Réfection des allées principales du camping municipal de La Hallerais.
- Taden avant !
- À l'Abord'âges de Taden. On vous dit tout !
- Comment choisir un mode de garde pour mon enfant ?
- Elections Européennes
- Bientôt 16 ans, pensez au recensement
- Bruits et tapages nocturnes
- Nouveauté dans le tri des déchets
- Panneaux d'affichage lumineux : les derniers réglages

VIE ASSOCIATIVE 33

- Le centre équestre de « Saint-Valay Equitation »
- Une nouvelle association à Taden : Amis d'Alice 22
- Innover pour Guérir
- Le club de l'amitié

VIE SCOLAIRE 36

/// La vie de nos écoles

- L'école des Forges : Éducation et culture : L'art de donner envie de lire !
- Rentrée 2018/2019 et semaine de quatre jours
- L'école des Forges
- L'école du Moulin
- Inscriptions scolaires : Enfants nés en 2016
- Arbre de Noël – Vendredi 14 décembre 2018
- La fête de nos écoles !
- La mairie accueille Melvin Uguen en apprentissage
- La semaine du goût au restaurant scolaire

VIE ECONOMIQUE 39

- Osbam : Elle prend son envol à Taden
- Samsic présent dans 23 pays

/// Du nouveau à Taden

- Un centre de soins paramédical

INFOS DIVERSES 41

- Fin de campagne de désinsectisation : frelons asiatiques 2018
- La thermographie infrarouge
- Ici commence l'estuaire de La Rance
- Arnaques en ligne et à domicile : redoublez de prudence !
- Le sport est-il bon pour la santé ? sans doute...
- L'espace INFO → ENERGIE : nouveaux horaires
- Déchetterie : nouveau règlement & nouveaux horaires

INFOS PRATIQUES 46

/// Fiche pratique

- L'eau pétillante est épatante

/// Fiche recette

- Gâteau au chocolat et à la courgette

CONCOURS DE DESSIN 48



et 1^{er} concours photo

Le mot du maire



Chers concitoyennes et concitoyens,

Que l'on veuille ou non l'admettre, les facteurs humains ont

bien une influence sur le climat. Stable depuis l'an 1000, la concentration en CO₂ de l'atmosphère a augmenté de 40% en un siècle. « On vit dans un déni collectif avec cette religion de la croissance et on continue à chercher des énergies fossiles, alors qu'on sait très bien qu'elles sont responsables du réchauffement climatique » s'insurge Yann Arthus-Bertrand. « D'un côté on veut sauver les générations futures, d'un autre on veut continuer de vivre comme avant. On ne pourra pas faire les deux ! Le réchauffement climatique est déjà en cours mais ce que chacun fait ou fera individuellement peut avoir un effet minimisateur, ce

qui est mieux que rien... »

Au niveau local, Dinan agglomération, bien consciente de la situation, s'engage dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec deux objectifs :

- **L'atténuation** : Par la mise en place d'actions ayant comme but de limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions directes et indirectes des Gaz à Effet de Serre (GES) et/ou en protégeant et améliorant des puits et réservoir de GES (forêts et sols).
- **L'adaptation** : par la mise en place d'actions ayant pour but de diminuer ou limiter la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Le travail mené dans les différentes commissions de Dinan Agglomération répond à cette volonté : amélioration de l'assainissement, travail sur les bassins versants, conseils en énergie, valorisation des déchets etc.

La mise en service le 1^{er} décembre des bus gratuits de Dinan Agglomération est un signe fort dans le processus de réduction au niveau local des gaz à effet de serre. Les habitants du bourg et du quartier des Alleux vont pouvoir en profiter. D'autres types de transport sont d'ores et déjà à l'étude en vue d'améliorer la mobilité dans d'autres secteurs.

Le réseau de bus DINAMO va connaître une période d'expérimentation avec vérification de l'opportunité des arrêts demandés par votre équipe municipale. Alors, surtout ...

Soyez nombreux à l'utiliser !

En attendant la traditionnelle cérémonie des vœux du 9 janvier, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Bulletin Novembre 2018

Directrice de la publication : Sabrina Petit, Adjointe chargée de la communication.

Participation et crédit photos élus et employés administratifs : Martine Boissière, Maryse Percher, André Colson, Soizic Josselin, Alain Robert, Evelyne Thoreux, Charles Boivin, Gérard Henry, Jean-Jacques Moisan, Ludovic Floury, Sylviane Hamonet, Nelly Gauthier, et Sabrina Petit.

Association / Club : Amélie Brouazin / A l'Abord'âges, Gaëtan Allano – Les Menhirs Blacks, Nathalie Morel – Infos énergie, Mylène Planchais – Amis d'Alice, Agnès Rolland – Club de l'amitié, Anne-catherine Berthou – Centre équestre de St-Valay.

Autres : www.flaticon.com / Pixabay / Freepik / Google Maps / Wikipedia

Création et réalisation : Atout-Graph / Bleu B
www.atout-graph.com - 02 96 85 80 88

Tirage : 1500 exemplaires - 2018-11

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h
Le mardi de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 19h

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

E-mail : contact.mairie@taden.fr

Service communication : service.communication.taden@orange.fr
ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en mai 2019, ne seront retenus que les articles parvenant à la mairie au plus tard le 05 avril 2019

Les échos DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

23 mai 2018

> Affaires foncières

ALIÉNATION ET DÉCLASSEMENT DE VOIES

Par décision en date du 23 mai 2017, deux enquêtes publiques avaient été ordonnées, l'une pour l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit «La Ville Appoline» et l'autre pour l'aliénation, après déclassement d'une partie de la voie communale au lieu-dit «Saint-Valay». Compte tenu de l'absence de réclamation, requête et opposition aux projets pendant toute la durée des enquêtes menées par Mme Desbois, Commissaire-Enquêteur, les membres du conseil municipal:

- Autorisent Mme Le Maire à missionner le cabinet de géomètres experts Prigent & Associés pour les opérations de bornage et de document d'arpentage concernant ces deux opérations ainsi que pour l'acquisition par la commune à M. Nattier et Mme Mouillard d'une bande de terrain en remplacement du chemin cédé et à missionner la SCP Levoyer-Villin, étude notariale à Dinan, pour les actes de cession et/ou d'achat des parcelles.
- Acceptent de fixer le prix TTC du mètre carré à 1 €, compte tenu des caractéristiques des parcelles concernées (voirie, chemin rural).
- Disent que les frais d'acte seront à la charge de chaque acquéreur.

RÉGULARISATION CADASTRALE

Dans le cadre d'un accord établi le **14 avril 1982** entre la mairie de Taden et M. et Mme Joseph Simon, résidant au 9 bis de la résidence de la Touche Chevret, un document d'arpentage avait été établi

par M.Rivat, Géomètre Expert.

Suite à la nouvelle numérotation des parcelles du secteur du Domaine, opérée il y a quelques années, il convient de permettre une régularisation de propriétés auprès des services du cadastre.

En conséquence le conseil municipal accepte la vente par la commune des parcelles cadastrées section AD n° 18 & AD n° 19, d'une surface totale de 155 m² à M. et Mme Simon, au prix de 5€TTC le mètre carré.

> Personnel

AVANCEMENT

La commission administrative paritaire de catégorie C du Centre de Gestion des Côtes d'Armor s'est réunie le 27 mars 2018 pour l'étude des dossiers d'avancement de grade des emplois de la catégorie concernée.

Un avis favorable a été donné à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2018, de Mme Pierrette Gilard.

DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DES ATSEM

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'aménagement périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2014, les 3 employées communales exerçant les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), avaient connu une augmentation de leur emploi du temps (temps complet de 35 heures).

A l'occasion du retour de la semaine de 4 jours à compter du 1^{er} septembre 2018, les trois ATSEM concernées ont demandé une réduction de leur durée de travail hebdomadaire à 31 heures 30. Conformément à la réglementation en

vigueur, cette demande a fait l'objet d'une saisine du comité technique paritaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Suite à l'avis favorable émis par ce dernier, la demande des trois ATSEM est acceptée.

> Finances

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL. PROJET DE CHAUFFERIE BIOMASSE

Dans le cadre du projet de création d'une chaufferie biomasse sur le secteur de Trélat, diverses demandes d'aides financières ont déjà été réalisées :

- Département des Côtes d'Armor : Contrat de territoire 2016 / 2020,
- Région Bretagne / Dinan Agglomération : Aide ITI FEDER Fonds Européens.

La Préfecture des Côtes d'Armor, par courrier en date du 26 mars 2018, a informé la commune qu'une dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour de grandes priorités d'investissement 2018, pouvait être sollicitée. Sont éligibles, toute commune et tout EPCI engageant en particulier des opérations en rapport avec la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Un dossier de demande d'aide relative à l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) va donc être déposé auprès de Monsieur le Préfet du Département des Côtes d'Armor, pour le projet de création du réseau de chaleur sur le secteur de Trélat en Taden.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le comptable public demande au conseil d'émettre différents mandats au compte 6542 «créances éteintes» de type ordinaire de la section de fonctionnement, suite au

non recouvrement de certaines recettes.

- un montant de 523,77 €, correspondant aux créances de 4 personnes sur les exercices 2012, 2014 & 2015, créances «éteintes» au motif de poursuites sans effet ou d'un montant dû inférieur au seuil minimum de poursuite.
- un montant de 403,48 € pour des impayés de cantine et garderie en 2014 et 2015 par Mme Y et annulés (procédure de surendettement).
- un montant de 580,50 € correspondant aux règlements de cantine et garderie pour la période de 2016 à 2018 dus par Monsieur X et annulés (procédure de surendettement).

> Travaux

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR PROJET DE LIAISONS DOUCES

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pendant la période du 17 avril au 15 mai 2018.

La commission d'ouverture des offres s'est réunie le 16 mai 2018 pour procéder à l'ouverture des plis.

Les offres ont été transmises à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), pour analyse. Le résultat de cette analyse sera présenté aux membres de la commission communale d'appel d'offres qui autorisera alors Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX VOIERIE

Afin de définir de manière précise les modalités et les solutions à apporter en matière de travaux d'entretien de la voirie communale, un programme pluriannuel a été établi depuis 2016.

Un dossier de consultation des entreprises (DCE) a ainsi été élaboré, en concertation avec les élus responsables de la commune et des services techniques municipaux, par l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) des Côtes d'Armor, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Sont programmées :

- une première commission d'ouverture des plis le 24 mai 2018.

- une seconde le jeudi 31 mai, afin de permettre à l'ADAC de restituer l'analyse technique des offres et aux membres élus de la commission d'attribuer le marché de travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC

Au camping de la Hallerais, une installation va être rénovée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) pour un montant de 490 € HT. La prise en charge par la commune de 60 % du coût HT des travaux, s'élève à 294 € H.T.

> Affaire générales

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers de ressources humaines etc.. contenant des données à caractère personnel sensibles. Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui impose la désignation d'un délégué à la protection des données.

En conséquence, le conseil municipal demande au Centre de Gestion 22 (CDG) de nommer au sein de sa structure un délégué à la protection des données de la commune.

ASSOCIATION LA CHAMAILLE

Les membres du conseil municipal désignent M. Jean-Paul Le Tiran, en qualité de représentant titulaire auprès de l'association « La Chamaille » et Mme Martine

Pasdelou, en qualité de suppléante.

> Urbanisme

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Les membres du conseil municipal approuvent, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018 et autorisent Mme le Maire à signer la convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune.

> Affaires générales

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

Depuis les premières lois de décentralisation de 1982 & 1983, le Département a en charge le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) avec pour objectif la protection juridique des chemins inscrits.

Un inventaire des chemins a donc été établi ces dernières années afin de relever les itinéraires existants sur le département qu'ils soient inscrits ou non au PDIPR.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au PDIPR et s'engage entre autres à garantir l'entretien, l'aménagement, le balisage de ces chemins et à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La lutte contre le frelon asiatique continue. Nouveauté cette année : les frais engagés sont supportés pour moitié par Dinan Agglomération et pour moitié par la commune.

Sur Taden, comme les années passées, l'entreprise de désinsectisation retenue est Breizh Services, sise à Bobital et représentée par M.BRIAND

27 juin 2018

> **Personnel**

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018.

Monsieur Ménard, Secrétaire Général de la Commune, Directeur Général des Services, faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2019, une déclaration de vacance de poste a été réalisée auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Consécutivement à cette déclaration, trois candidats sur quinze postulants ont été retenus, en fonction du profil de poste établi, et ont été invités à se présenter à la mairie pour un entretien professionnel. Monsieur Ludovic Flourey, exerçant les fonctions de Directeur Général de l'Administration au sein de la ville de Chartres de Bretagne, a été retenu par Madame le Maire qui, dans le cadre de son autorité territoriale, tient de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des pouvoirs propres en matière de gestion du personnel communal.

Afin de conduire à une parfaite transmission des informations permettant la poursuite de la gestion et du suivi des divers domaines de l'administration générale de la Commune avant le départ de M. Ménard, une période de transition et de collaboration est nécessaire. En conséquence, le conseil vote l'intégration de M. Flourey dans l'effectif communal dès le 1^{er} septembre 2018.

CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

En raison des congés annuels du personnel technique ainsi que du détachement d'un agent titulaire pour la saison au camping municipal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial pour la période du 09 juillet au 31 août 2018.

> **Finances**

CAMPING DE LA HALLERAIS

Il est décidé de renouveler les conventions signées avec l'association «The Caravan' Club» et la société «Select Sites Réservation» pour l'année 2019 après adoption d'une augmentation de 2,00 % des prix.

Sont également légèrement modifiés les différents tarifs pratiqués au camping pour la location des habitations légères de loisirs (H.L.L.) ainsi que pour les diverses locations à compter du 01 janvier 2019, avec adoption d'une augmentation d'environ 2 % pour toutes les prestations.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Compte tenu des prix modérés actuellement en vigueur, le conseil porte le prix du repas servi à la cantine, à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit, soit une augmentation globale d'environ 3,00 %,

- Enfants :
2,80 Euros (2 euros 80 centimes)
- Contrats ou stagiaires employés à la commune :
2,80 Euros (2 euros 80 centimes)
- Enseignants, personnel communal :
4,55 Euros (4 euros 55 centimes)
- Personnes extérieures bénéficiaires :
4,55 Euros (4 euros 55 centimes),

sur décision de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Taden.

> **Affaires générales**

FONCTIONNEMENT DES GARDERIES MUNICIPALES

Actuellement, les garderies des écoles de Taden sont des lieux de surveillance minima sans véritable cadre réglementaire.

La mise en place d'un accueil périscolaire agréé par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et déclaré auprès de la CAF permettrait d'instaurer un cadre sécurisant tant pour les enfants et leur famille que pour la Municipalité.

La commission Affaires Scolaires s'est réunie plusieurs fois courant mai pour étudier les scénarios possibles. Une délégation de service public avec la SCOP «à l'Abord'âges» a été retenue par la commission.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix «Pour» et une voix «Contre» (M. le Leuruch) décident de confier la gestion et le fonctionnement des garderies scolaires à la SCOP «A l'Abord'âges» et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la mission confiée à la SCOP, à compter du 1^{er} septembre 2018.

En résumé :

Compte tenu de la configuration du territoire communal, et pour répondre aux besoins des familles, trois sites seront ouverts le matin et le soir :

- Ecole des Forges, de 7 H 15 à 8 H 45 et de 16 H 30 à 19 H 00
- Ecole Maternelle du Moulin, de 7 H 15 à 8 H 45 et de 16 H 30 à 19 H 00
- A l'Abord'âges – 2 chemin de la Crèche, de 7 H à 8 H 15 (départ des enfants avec le bus) et de 17 H 00 (arrivée du bus) à 19 H 00.

L'accueil des enfants sera assuré par 2 personnes au minima en tenant compte des normes d'encadrement réglementaires (1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans).

Pour assurer le lien avec les familles et les équipes enseignantes, un agent municipal sera présent dans chaque école.

Les animateurs mis à disposition par la SCOP seront diplômés BAFA.

Comme tout accueil de loisir réglementé, l'accueil périscolaire sera soumis à la rédaction d'un projet pédagogique adapté aux enfants. Des activités d'animation seront proposées (activités manuelles, jeux etc...) ainsi qu'une aide aux devoirs pour les primaires.

Un goûter collectif sera proposé aux enfants, coût inclus dans le tarif journalier. La tarification est établie selon le quotient familial (QF) des familles (quotient équitable calculé selon les revenus et la

composition de la famille).

Compte tenu des coûts de gestion et des tarifs appliqués, il est proposé 4 niveaux de tarification (selon le QF) et trois périodes journalières :

Quotient	Matin	Après-midi pass 17H30	Après-midi pass 19H00
QF < 501	1 €	1 €	1,5 €
QF de 501 à 800	1,3 €	1,3 €	2 €
QF de 801 à 1100	1,5 €	1,5 €	2,5 €
QF > 1101 et hors commune	1,8 €	2 €	3 €

La SCOP «A l'Abord'âges» assurera :

- La gestion administrative des trois accueils périscolaires (inscription, fiche sanitaire, facturation)
- La mise à disposition des animateurs nécessaires à l'encadrement et le matériel pour les activités.
- La coordination auprès de la DDCS et de la CAF (déclaration, rédaction du projet d'accueil pédagogique).

L'équilibre financier de ces trois sites sera assuré par la participation des familles, la subvention de la CAF, le reste à charge revenant au gestionnaire principal des trois accueils périscolaires à savoir la commune de Taden.

Pour l'année scolaire 2018/2019, la participation financière de la commune est évaluée à 17 000 euros.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le conseil décide de reconduire le dispositif «Argent de poche» sur la commune selon les modalités présentées et la mise en place d'une régie dédiée.

29 août 2018

> **Urbanisme**

CESSION DE TERRAIN À LA COMMUNE

Dans le cadre du projet de construction d'une maison sur une parcelle sise à Loisel, un document d'arpentage relatif à une division de parcelle a été établi par M. Allain, Géomètre Expert .

A cette occasion, la municipalité avait demandé au propriétaire, M. Romain Buchon, la cession à la commune de Taden de parties de terrain le long du chemin rural ainsi qu'à l'angle de la voie communale pour une question de visibilité.

Les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître Stéphane Kerharo et fixent, en accord avec le propriétaire, le prix d'achat de ces deux parcelles (C n° 1128 d'une superficie de 1 mètre carré et section C n° 1132 pour une surface de 27 mètres carrés) à la somme de cinquante centimes d'euro le mètre carré.

ACHAT DE BÂTIMENT

Monsieur Bernard Joubaud, propriétaire d'un ensemble composé de deux celliers situés chemin des Lavandières, a sollicité la commune pour l'achat de ces propriétés.

L'office notarial Le Voyer & Villin a estimé ces biens, au regard de leur situation et de l'état actuel du marché à la somme de 13 000 € TTC (D n° 574 : 8 000 € et D n° 575 : 5 000 €)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre (M. Henry) et 1 abstention (M. le Leuruch), autorisent Madame le Maire à signer l'acte notarié.

> **Finances**

CAMPING MUNICIPAL

Le conseil autorise pour l'année 2019 le renouvellement de contrat avec la société «ACSI Publishing BV».

Dans le cadre de ce contrat, les détenteurs de la CCA (CampingCard ACSI), pourront bénéficier de 63 nuitées minimum au tarif spécial de 14 € (hors taxe de séjour) pendant la basse saison, du 16 mars au 16 juin et du 01 septembre au 10 novembre.

NON RECOUVREMENT DE TITRES DE RECETTES

Le conseil, suite à des poursuites infructueuses de la Trésorerie, statue sur l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de 390,17 €.

REDEVANCE DUE PAR GRDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par ses ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour l'année 2018, la redevance, proportionnelle au linéaire de canalisations (10 429 m), s'élève à 558 €.

> **Travaux**

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement d'un câble d'alimentation, voie communale n° 23, dite rue des 4 moulins, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 740 €, dont 60 % à la charge de la commune.

RÉFECTION DES ALLÉES DU CAMPING

Un projet de réfection des allées du camping municipal de la Hallerais a été décidé par les membres de la commission municipale du camping au cours de l'année 2018.

Dans ce cadre, un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été élaboré, en concertation avec les élus responsables de la commune et des services techniques municipaux, par l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) des Côtes d'Armor, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Une consultation lancée auprès des entreprises, via la plateforme Mégalis Bretagne, a été fixée du 18 juin au 24 juillet 2018.

La commission d'ouverture des plis s'est déroulée le mercredi 25 juillet. Les commissions «camping» et «travaux» ont

étudié le 27 août les positions transmises, au regard du rapport d'analyse établi par l'ADAC 22.

La proposition de l'entreprise SPTP de Ploufragan est retenue pour un montant de 48 960 € HT.

26 sept. 2018

> **Finances**

BUDGET PRINCIPAL 2018. FCTVA 2016

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) consistait jusqu'à présent à un remboursement, par l'Etat de la TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'investissement de l'exercice N-2. Désormais l'Etat indemnise également certaines dépenses prises en charge sur la section de fonctionnement. La commune va ainsi toucher 26 700,04 € pour l'exercice 2016.

DÉCISION MODIFICATIVE

La nouvelle directrice de l'école maternelle sollicite l'acquisition d'un ordinateur portable pour un montant de 998 € HT.

Le directeur de l'école élémentaire souhaiterait, quant à lui, que 3 salles de classes soient équipées d'un système de vidéo-projection. Le montant de cet investissement est estimé à 2 500 € HT.

Ces dépenses n'ont pas été envisagées en investissement lors du BP 2018. Aussi le conseil abonde-t-il la section d'investissement à hauteur de 5 000 €.

CAMPING

Lors de la délibération du 27 juin dernier, le Conseil Municipal a voté les tarifs du camping pour l'année 2019 mais le tarif de location des chalets n'a pas été actualisé pour les périodes du 11/05 au 07/06 & du 07/09 au 20/09. Il sera désormais de 316,70 € par semaine

BIBLIOTHÈQUE

Le «désherbage» (élimination des

anciens ouvrages) consiste à opérer un tri des différents ouvrages de la bibliothèque afin d'envisager à la fois leur vente ou leur élimination. Une vente a été proposée lors d'un vide-grenier au tarif unique de 1 € par ouvrage. Le conseil accepte l'encaissement sur le compte de la régie bibliothèque de la somme de 140 €, correspondant au montant des ventes.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Par délibération du 29 août dernier, le Conseil Municipal a autorisé Madame le maire à émettre un titre de recette pour un montant de 558 € correspondant à la redevance pour occupation du domaine public due par GRDF. Or la longueur de voirie concernée par les ouvrages des réseaux de gaz, pour l'année 2018 a été portée de 10 429 mètres linéaire à 12 547 par GRDF. La commune touchera donc 647 € au lieu de 558 €.

> **Affaires générales**

ASSURANCES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

La commune décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être lancée. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

DÉCISION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération, selon une méthodologie laissant une large part au débat et à l'expression de ses communes

membres, propose de retenir les compétences optionnelles et facultatives exposées ci-après, afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle face aux nouveaux enjeux de réorganisation territoriale en Bretagne.

La discussion s'engage sur la proposition suivante avec détermination de l'intérêt communautaire:

- En matière de développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat: politique du logement, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de voirie et de parcs de stationnement : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Sport et culture : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- En matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Le Conseil Municipal, par 11 voix contre et 7 voix pour n'adopte pas ces statuts, les «contre» estimant qu'il y a encore trop d'incertitudes sur la définition des compétences optionnelles. (ont voté pour : Messieurs et Mesdames Le Leurch, Moisan, Noël, Lemarchand, Buchon, Le Tiran et Josselin).

> **Urbanisme**

PLUI

La communauté d'agglomération de Dinan, compétente en matière de PLUI a sollicité l'avis des communes sur le projet de zonage envisagé pour le futur PLUI,

dont l'entrée en vigueur est envisagée au 1er janvier 2020.

Ce retour des communes permettra notamment d'envisager la phase opérationnelle de la mise en œuvre du PLUI, au cours de l'année 2019, et notamment la consultation de la population (enquête publique préalable). L'étude urbaine, réalisée par le cabinet « Atelier du Canal » a permis de dessiner les perspectives d'urbanisation de la commune et s'avère être un outil d'aide à la décision primordial.

Afin d'envisager un retour de propositions auprès de Dinan Agglomération une réunion de la commission urbanisme, élargie au conseil municipal, a été organisée en Mairie, le jeudi 20 septembre 2018 à 18h.

A l'issue de cette réunion une incertitude est apparue sur la densification du secteur de Trélat s'agissant du zonage identifié en 1AUh d'une parcelle située devant l'école.

Afin de lever cette incertitude Madame le Maire propose un vote du Conseil Municipal à bulletins secrets.

A l'issue de ce vote, le conseil municipal, par 10 voix pour, 6 voix contre, et 2 votes blancs, approuve le maintien de la zone 1AUh tel que présenté.

24 oct. 2018

> **Personnel**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Suivant l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG22 en date du 20 septembre 2018, sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accueillir M. Melvin UGUEN en contrat d'apprentissage au sein du service de la restauration scolaire, pour une durée de deux ans à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre de la préparation au CAP «option cuisine».

- De désigner Mme Marina HELLEQUIN, responsable de la cantine scolaire municipale, en qualité de maître d'apprentissage exerçant les fonctions de tuteur.

> **Finances**

ACCEPTATION D'UN «DON»

L'aire d'accueil communautaire des gens du voyage étant saturée, des membres de la communauté ont pris l'initiative de stationner leurs véhicules sur le terrain de football du bourg. Cette occupation s'est déroulée de façon temporaire du 05 au 12 octobre dernier. Ils ont accepté de dédommager la commune des frais liés à cette occupation (eau, électricité ...) et ont déposé une somme de 220 €. Mme Le Maire est autorisée à procéder à son encaissement auprès du Centre des Finances Publiques.

> **Urbanisme**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL. PROJET DE ZONAGE TRÉLAT (SUITE)

La communauté d'agglomération de Dinan, compétente en matière de PLUI a sollicité l'avis des communes sur le projet de zonage envisagé pour le futur PLUI, dont l'entrée en vigueur est envisagée au 1er janvier 2020.

Par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil Municipal a confirmé le zonage identifié en 1AUh, en face de l'école.

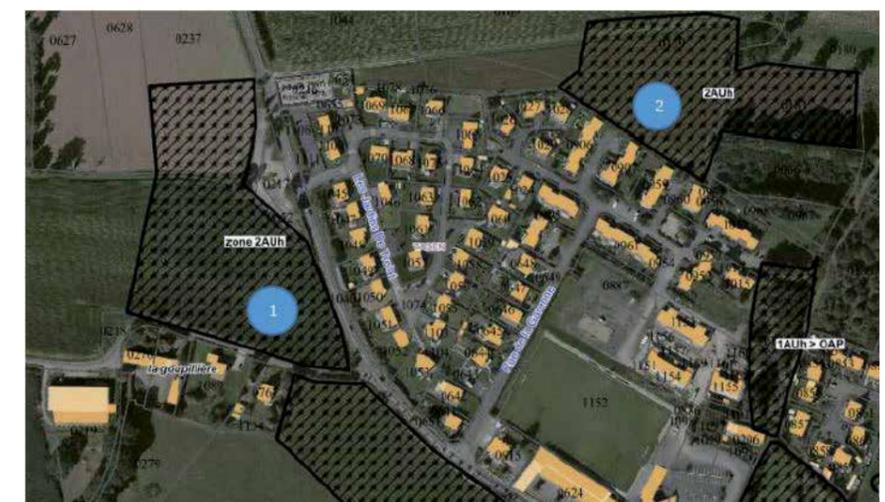
A l'unanimité, il propose, de plus, la densification de l'entrée Nord de Trélat, en continuité de cette zone 1AUh, afin, d'une part, d'harmoniser l'urbanisation de ce secteur et, d'autre part, de sécuriser l'entrée de Trélat par la création d'un véritable bourg. Il est proposé de classer cette zone avoisinant 1,6 ha en 2AUh. Il est décidé également de confirmer le zonage en 2 AUh envisagé par l'étude urbaine, au NE de Trélat.

PADD DE DINAN AGGLOMÉRATION

Suite aux débats tenus en 2017, le PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable) de Dinan Agglomération a été enrichi et modifié en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs et le statut de deux zones d'activités. Au regard de ces apports, il apparaît nécessaire d'organiser un second débat PADD. Cela consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal puis du Conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD et ses modifications. Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue de ce nouveau débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUIH et n'apporte pas d'observation particulière.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES FORGES

Suite à la consultation menée pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la



Plan local d'urbanisme inter-communal. Projet de zonage Trélat (suite)

Place des Forges à Trélat, la commission d'appel d'offres, réunie les 1^{er} et 9 octobre 2018, a décidé d'attribuer le marché à la société ADAO URBANISME, de Rennes, pour un montant de 9 750 € HT. Le conseil Municipal prend acte de cette information.

LIAISONS DOUCES

La commune mène actuellement deux projets d'aménagements de liaisons douces en lien avec le cabinet ADAO URBANISME, maître d'œuvre de cette opération, et l'ADAC, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le premier projet consistera à relier le lotissement de la Vallée sur l'Étang au Bourg par une voie douce sécurisée.

Des études géotechniques doivent être menées en amont afin de définir les modalités techniques de réalisation de cette liaison douce. Une consultation est en cours à ce sujet.

Le second projet s'avère plus structurant et veillera à relier Dombriand à l'entrée de Dinan (rue des quatre moulins).

Cet aménagement se découpera en trois phases :

1. Liaison Rond-Point de Dombriand / Rond-Point des Champs Blancs
2. Liaison Rond-Point des Champs Blancs / Rond-Point de La Pâquenais
3. Liaison Rond-Point de La Pâquenais / Rue des quatre moulins

L'aménagement du carrefour de la rue des quatre moulins (limite Taden-Dinan) s'avère névralgique, en terme de sécurité piétonne notamment, et devra faire l'objet d'une réflexion commune spécifique avec la Ville de Dinan et Dinan Agglomération.

Deux perspectives d'aménagement, de chaque côté de la route départementale 166, sont envisageables.

Le côté droit de la route privilégierait les accès à la zone commerciale et permettrait de bénéficier des aménagements déjà existants entre le rond-point de la Pâquenais et la rue des quatre moulins. En revanche des travaux de busage conséquents pourraient s'avérer nécessaires (entre le rond-point

des Champs Blancs et La Pâquenais notamment).

Le côté gauche de la route s'avèrerait sans doute plus onéreux mais pourrait bénéficier, en parallèle, d'un soutien financier plus conséquent en matière de subventions publiques dans la mesure où il s'inscrirait dans la liaison structurante Dinan-Dinard (voie verte).

Cette liaison «côté gauche» trouverait également une cohérence avec les aménagements structurants envisagés sur la parcelle cadastrée D 2156 et notamment la perspective d'implantation de la Piscine intercommunale (toujours à l'étude).

Au regard de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur d'un aménagement de la liaison douce Dombriand-Dinan sur le côté gauche de la Route Départementale 166.

> **Affaire 3 : Modification des statuts - Syndicat départemental d'électricité - Information du conseil municipal - Décision du conseil municipal**

RAPPORTEUR : MME LE MAIRE

Madame le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le Syndicat Départemental

d'Electricité (SDE22) notamment dans les domaines suivants :

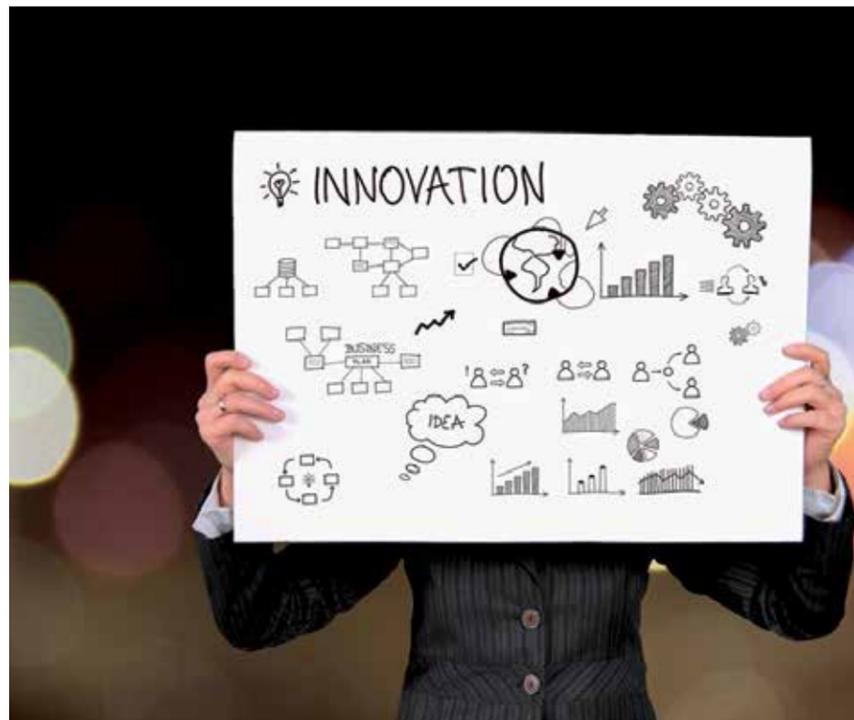
- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales

• Rubrique SIG : pour l'activité PCRS Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 auquel la commune adhère.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE22 et exposés par Madame le Maire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux statuts du SDE22 tels que présentés.



Les TRAVAUX

Programme voirie 2018 réalisé sur la commune de Taden, par la société Even de Pleurtuit, en Septembre 2018

Adresse des travaux	Longueur	Chiffrage
Voie communale à Vildé	20 ml	1351,50 HT
Impasse de La Ville Appoline	160 ml	3586,00 HT
Chemin piétons/ RD2	250 ml	12381,00 HT
Le Bosquet (Chaussées+Parkings)	2850m ² (surface)	30187,50 HT
Voie communale La Jossais	1050 ml	12833,25 HT
Voie communale Dombriand/La Pichonnais	350 ml	7650,00 HT
Voie communale St Valay	500 ml	9636,00 HT
Rue Souquet	315 ml	13368,00 HT
Rue des 4 Moulins	860 ml	30781,50 HT
Voie communale La Pontais	300 ml	10167,00 HT
Voie communale La Pommerais	890 ml	12152,00 HT
Voie communale La Mettrie	650 ml	8865,00 HT

Soit un montant total hors taxes de 152 958,75 HT. Travaux - « Programme voiries 2018 » facturés 183 550,50 TTC.

Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

Permis de CONSTRUIRE

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
SCI A L'Abord'Ages - MEUNIER David	2 chemin de la Crèche	Création de bureaux
EFFIBAT 22 ALLORY Jean-Luc et GODESTThierry	200 rue de La Tramontane	Construction de bureaux et d'un atelier
GAUTIER Loïc	31 rés de la vallee de l'étang	Construction d'une maison individuelle
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22 CADEC Alain	601 rue de la Tramontane	Construction d'un centre d'exploitation des routes
LOCMARIATADEN représentée par TACQUARD Jérôme	Route de Dinard	Construction d'une station de prétraitement d'effluents industriels
METAYER Christophe	Vildé	Construction d'une maison individuelle
SASU ELECT OUEST	7 rue de La Bise	Extension bureaux/locaux sociaux attenants à l'entrepôt actuel
SCI OUMNIAC - GANOT Jean	La Pâquenais	Construction d'un bâtiment artisanal
SCI CCA ARMOR - LESNÉ Christophe	610 rue de la Tramontane	Fermeture d'un préau
COMMUNE DETADEN THOREUX Evelyne, Maire	Bourg de Trélat	Création d'une chaufferie bois avec silo de stockage
AMELINE Gaël	1 La Ville Malard	Reconstruction et extension d'une maison d'habitation
SARL LOURY INVEST	96 rue de la Tramontane	Construction d'un ensemble de cellules d'activités

Autorisations de TRAVAUX

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
DINAN AGGLOMERATION LECUYER Arnaud	Port de Taden	Installation de mobilier urbain
PROVOST Nicolas	11 rés des lavandieres	Extension d'une maison d'habitation
LOWINSKY Laurent	23 résidence de la vallee sur l'étang	Edification d'une clôture
CHEVRY Gilbert	10 rue souquet	Remplacement de 2 lucarnes de toit par 2 vélux et création de vélux
BARREAU Stéphane	1 La haute pontais	Pose de 2 lucarnes de toit
DIVEU Yannick	81 rés le domaine	Remplacement lucarnes par vélux
DUPONT François	1 rue des marières	Modification de façades
LEROUX Mathieu	5 Vildé	Mise en place d'un enrochement
COSSON Henri	4 imp de la rabine	Ravalements
BOULEAU Jérémie	20 La Vallée Sur l'Etang	Pose d'une clôture
GIBLAINE Pascal	5 chemin de la Crèche	Construction d'abri de jardin
SCITADIMMO CLEMENT François Régis	ZAC de Dombriand	Création d'ouvertures
DAGORN Isabelle	1 Les champs	Revêtement mural de type bardage PVC sur construction existante
LALLART Claude	4 rés les Coteaux de Beaugard	Pose d'un vélux
HENRY Gérard Louis	29 rés le domaine	Remplacement de la clôture
LIGUET Gwénaél	rue des 4 Moulins	Coupe et abattage d'arbres
DARTEVELLE Christine	rue des 4 Moulins	Coupe et abattage d'arbres
RAMARD Henri	9 rés de villeneuve	Réalisation d'un jardin d'hiver
MAHE Yves	22 rés le domaine	Changement de la porte de garage
SA MEDIALINE	4 route de ploubalay	Pose d'un panneau d'affichage double face
SA MEDIALINE	4 route de ploubalay	Panneau affichage simple face 4 route de ploubalay
MEGALIS BRETAGNE CHESNAIS-GIRARD Loïg	6 route de Ploubalay 10 boulevard du Petit Paris 17 rue de Loc Maria	Implantation d'une armoire de télécommunication
SCI LESI - MEUNIER David	14 Rue de la bise	Création d'une fenêtre et de cinq places de parking
CORDONNIER HARTMANN Aurore	25 Res les Coteaux de Beaugard	Pose d'un velux
E.R.E.A. Beaugard BARRIERE Christine	Square Beaugard	Installation d'un portillon
SAMSON Gilbert et Christine	47 lot de la Grande Allee	Construction d'un carport
LITHARD Eric	22 rue la ville au comte	Extension d'une maison d'habitation
Boulangerie Le Fournil de Valentine	6 rue des Folies d'Ahaut	Amélioration accessibilité
Zolpan Centre Ouest GASSER Marc	Rue de la Bise	Travaux aménagement magasin en showroom
SCITADIMMO CLEMENT François Régis	ZAC de Dombriand	Aménagement cellule en commerce literie et meubles Aménagement cellule en commerce de cycles
A L'Abord'ages MEUNIER David	2 chemin de la Crèche	Pose d'enseigne «Logo Pirate»

Permis de DEMOLIR

Noms et prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
SOCIÉTÉ SARC CONSTRUCTIONS représentée par Jean-Yves CLAUDEL	6 rue du Zef	Démolition d'un bâtiment d'activités

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 1^{er} juillet 2018
à RENNES
Capucine REBOUR
18 La Grande Allée

le 29 octobre 2018
Élyna MORÉ
le bas chesnais

le 8 novembre 2018
Thays GROUazel
22 rue du pré d'Ahaut

Le 6 septembre 2018
à DINAN
Pierre BROCHU MOREAU
40 La Grand'Cour

le 1^{er} novembre 2018
Maho PIGEON
7 lot de la prairie



MARIAGES

Tous nos voeux de bonheur

Le 02 juin 2018
Franck GUIDALI
& **Nadège PASTOUR**
10 Les Jardins de Trélat

Le 04 août 2018
Jonathan LE COZ
& **Océane PERSON**
3 La Ville Malard

Le 15 septembre 2018
Bakary BARADJI
& **Marjorie GUÉRIT**
16 Les Jardins de Trélat

Le 23 juin 2018
Mickaël GABALDON
& **Audrey PERENNES**
57 La Grande Allée

Le 25 août 2018
Arnaud GUIBLIN
& **Morgane HAMON**
23 rue de la Ville au Comte

Le 21 septembre 2018
Mathieu LAPORTE
& **Hortense DARTEVELLE**
1 La Ménardais

Le 07 juillet 2018
Nicolas LERAT
& **Nathalie VILLAIN**
17 Les Coteaux de Beaugard

Le 25 août 2018
Mériadec BERTIN
& **Anne-Charlotte LE TIRAN**
2 La Jossais

Le 22 septembre 2018
Jérôme ROUVRAIS
& **Virginie PEDRINI**
29 La Grand'Cour

Le 28 juillet 2018
Damien LIGUET
& **Pauline REMANDE**
3 Saint-Valay

Le 1^{er} septembre 2018
Grégoire LE NEZET
& **Camille BLAIN**
23 Le Portail

Le 13 octobre 2018
Stéphane POTIN
& **Priscille JOLIVET**
3 Jugonet

DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 30 avril 2018
à TADEN
CHRISTIANE SCHELL
29 Loc Maria

Le 25 août 2018
à TADEN
YOLANDE PONZIO, VVE LEPRINCE
14 La Touche Chevrets

5 Bd André Aubert Les Natchez
22100 DINAN

Le 1^{er} mai 2018
à DINAN
GABRIELLE ROGER, VVE GILBERT
2 Les Portes

Le 05 septembre 2018
à DINAN
FRANÇOIS GILARD
1 rue de l'Asile des Pêcheurs

Le 04 octobre 2018
à SAINT-MALO
CHRISTIAN BOISSIÈRE
8 Rés. Les Lavandières

Le 08 juin 2018
à NEUILLY-SUR-SEINE (92)
DANIEL HENRY
6 rue du Clos de la Croix

Le 04 octobre 2018
à TADEN
SOLANGE LELANDAIS
ÉP. LECHARPENTIER

Le 09 octobre 2018
à DINAN
ANDRÉ LACROIX
74 Le Domaine

Agenda des manifestations 2018 / 2019



Décembre 2018

8 REPAS DE NOËL
Club de l'amitié
Salle MTL

10 BELOTE
Club de l'amitié
Salle MTL

14 ARBRE DE NOËL
Amicale laïque
Salle MTL

30 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL



Mars

2 REPAS
Amicale des Chasseurs - Taden
Salle MTL + Salle Frémur

2 MARDI GRAS
Amicale laïque
Courtil

13 CARBONADE
Entrez dans la danse
Salle MTL

16 COUSCOUS
Foot
Salle MTL

23 COUSCOUS
Club de l'amitié
Salle MTL



Janvier

8 A.G. ET GALETTE DES ROIS
Club de l'amitié
Salle MTL

9 CÉRÉMONIE DES VOEUX
Mairie
Salle MTL

16 REPAS
Entrez dans la danse
Salle MTL

28 CONCOURS DE BELOTTE
Club de l'amitié
Salle MTL



Avril

6 FEST NOZ
La Note buissonnière
Salle MTL

13 > 14 FOIRE AUX VÉHICULES
D'OCCASION
Les Menhirs blacks
Courtil

14 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL

14 PÊCHERIE
Foot
Etang



Février

2 REPAS
Triathlon (Mr Neveu)
Salle MTL

10 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL

22 POTÉE
Club de l'amitié
Salle Neuville



Mai

8 VIDE GRENIER
Bowling

24 > 25 TOURNOI DE FOOT
Foot
Trélat

25 > 26 TRIATHLON
Triathlon (Mr Neveu)
Cour manoir + Courtil

26 A.G.
Foot
Salle Neuville

26 ÉLECTIONS EUROPÉENNES
Mairie
Frémur



Juin

02 PECHERIE
Amicale Chasseurs
Etang

8 > 9 VIDE GRENIER
Les menhirs blacks
Courtil + Manoir

15 TOURNOI DE FOOT
Foot
Taden

21 FÊTE DE LA MUSIQUE

23 REPAS DE FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse
Salle MTL

29 KERMESSÉ
Amicale laïque
Salle MTL

Octobre

5 REPAS À EMPORTER
Foot
Frémur

20 REPAS CCAS
Mairie
Salle MTL

26 CHOUCROUTE
Club de l'amitié
Salle MTL

27 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL



Juillet

5 BARBECUE
Amicale laïque
Matériel

6 PRÉPARATION VIDE GRENIER
Les Menhirs blacks
Courtil + Manoir

7 VIDE GRENIER
Les Menhirs blacks
Courtil + Manoir

Et n'oubliez pas !

La saison culturelle
(expo & spectacles)
de juin à septembre



Novembre

9 REPAS
Triathlon (Mr Neveu)
Salle MTL

13 COUSCOUS
Entrez dans la danse
Salle MTL

23 REPAS ANNUEL
Les copains a bord
Salle MTL



Août

18 VIDE GRENIER
Les Menhirs blacks
Courtil + Manoir

28 REPAS - GRILLADES
Club de l'amitié
Salle Neuville



Septembre

29 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL



Décembre

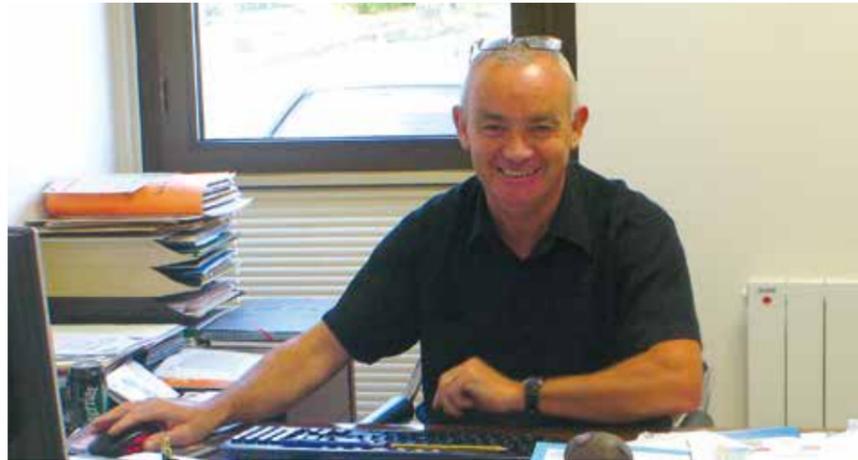
7 REPAS DE NOËL
Club de l'amitié
Salle MTL

9 BELOTE
Club de l'amitié
Salle MTL

13 ARBRE DE NOËL - REPAS
Amicale laïque
Salle MTL

29 THÉ DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL

Loïc Ménard Le DGS prend sa retraite



> Premier poste à Dinan et mandat d'élus

Loïc est né à Corseul le 4 janvier 1958. Dès la fin de son service militaire effectué au camp de Coëtquidan et suite à un concours local, il rentre le 20 février 1978 à la Ville de Dinan. Affecté au service du personnel, (aujourd'hui service des ressources humaines), il est responsable de la gestion de carrière de 230 agents et de leurs salaires.

Il se marie en 1978 avec Laurence et devient l'heureux papa de deux filles: Anne-Laure et Raphaëlle, nées respectivement en 1981 et 1983.

En 1991, il se voit chargé de la gestion administrative du Centre Technique Municipal de la Ville de Dinan, des marchés publics, de la comptabilité et de la gestion interne du personnel.

Le 1^{er} mai 1997, pour une période de 20 années effectuée à la ville de Dinan et un an de service militaire actif, Loïc reçoit la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon «Argent»

Parallèlement à son emploi, Loïc, qui habite à Trélat, s'engage dans la vie communale. Il est conseiller municipal 10 ans durant : de 1989 à 1995, pendant la mandature de Monsieur André Grignon puis de 1995 au mois de mai

1999, sous la présidence de Monsieur Bertrand Claudeville.



Pour permettre son recrutement, par mutation, au sein des services administratifs de la Commune de Taden, où le poste de Secrétaire Général s'est libéré, Loïc démissionne de son poste de conseiller municipal le 1^{er} juin 1999 pour des raisons d'incompatibilité, un employé communal ne pouvant être élu de la commune qui l'emploie.

> Loïc en poste à Taden (pour une carrière de près de 20 ans (1999 – 2018))

Nommé Rédacteur Territorial Principal exerçant les fonctions de **Secrétaire Général** des services de la commune de Taden à compter du **1^{er} octobre 1999**, Loïc sera promu :

- au grade de **Rédacteur Territorial Chef** à compter du **1^{er} janvier 2000**,
- au grade d'**Attaché Territorial** avec

titularisation le **1^{er} septembre 2004**, après une formation en alternance de six mois auprès de l'ENACT (Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux),

- au grade d'**Attaché Territorial Principal**, à compter du **1^{er} mars 2011**, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services de la Commune de TADEN (fonction exercée dans les communes de + de 2 000 habitants).

Pendant ces périodes, Loïc a été récipiendaire des médailles suivantes :

Titulaire de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon «Vermeil» pour trente années de services civils et militaires – Promotion du 1^{er} Juillet 2007 remise par Monsieur Bertrand Claudeville, Maire de Taden.

Titulaire de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon « OR » pour trente-cinq années de services civils et militaires – Promotion du 1^{er} Juillet 2012, remise par Monsieur Laurent Bernard, Sous-Préfet de Dinan.



Au cours de sa carrière administrative au sein de la Ville de Dinan et de la Commune de Taden, Loïc aura côtoyé bon nombre d'élus et notamment 5 maires, Messieurs Yves Blanchot et René Benoît à la ville de Dinan, Messieurs André Grignon, Bertrand Claudeville et Madame Evelyne Thoreux à la commune de Taden.

> Loïc et la vie associative

Parallèlement à son parcours pro-

fessionnel, Loïc a exercé, pendant près de trente années, des fonctions diverses au sein de nombreuses associations locales :

- Trésorier adjoint puis vice-président de l'Amicale Laïque, Membre actif du club de cyclotourisme de Trélat,
- Membre actif de l'association ACUSPAT notamment lors de la création des chemins de randonnées autour de Taden,
- Membre de la section de randonnées Les Balladous,
- Co-créateur, dirigeant et joueur du club de tennis de table de Trélat-Taden, de 1985 à 2002,
- Trésorier de 1991 à 1999 de l'association ACAL de Lanvallay (Association Culture Arts et Loisirs)

en charge de la gestion de salaires d'une dizaine de professeurs de musique, de couture et d'arts plastiques,

- Co-créateur et responsable de la section Foot loisirs de l'ALSS de Trélat-Taden, de 2003 à 2015.

Depuis 2007, et dans le cadre d'actions humanitaires via l'association internationale «Vision du Monde», Loïc et son épouse Laurence parrainent des enfants de familles pauvres en Arménie dans la région de Vardenis. Actuellement parrains de 7 enfants ou adolescents, ils effectuent chaque année un voyage en Arménie afin de rencontrer les enfants et leurs parents et constater, auprès des responsables locaux de l'association, les évolutions

dans les secteurs scolaire, sanitaire, logistique et autres domaines d'intervention de l'association.

> Et maintenant ?

Loïc souhaite désormais passer une retraite paisible auprès de Laurence, son épouse, ses filles, ses gendres et son petit-fils de 8 ans : François. De nombreuses occupations sont d'ores et déjà prévues après 42 années de services : natation, yoga, randonnée, pêche, cyclotourisme, jardinage, bricolage, et bien sûr voyages...

Nous qui avons pu apprécier ses nombreuses qualités tant humaines que professionnelles, lui souhaitons une excellente retraite plus que méritée!

Evelyne Thoreux

Ludovic Floury le remplace, Nouveau DGS (Directeur Général Des Services)



> Depuis le 1^{er} septembre, M. Floury travaille en tandem avec Loïc Ménard dans le but d'une bonne transition.

Né à Guingamp le 9 août 1980, Ludovic Floury a fait ses études supérieures à l'Université Rennes 2 où il a obtenu une licence Administration-Economique et Social.

Après avoir réussi le concours d'attaché territorial en 2014, il a exercé quatorze ans comme directeur général

des services à la mairie de Plouër-sur-Rance. En 2016, il part en Nouvelle Calédonie, recruté par la mairie de Nouméa. En 2016, il se réinstalle à Dinan pour raisons familiales et trouve un poste de Directeur Général de l'Administration générale à Chartres de Bretagne. Lorsqu'il voit qu'un poste se libère à Taden, il n'hésite pas à postuler car le poste correspond tout à fait à ses attentes:

« Pour le côté géographique et familial et pour le côté professionnel :

je voulais retrouver ce côté terrain, être proche des élus, des agents et de la population, ce que j'avais perdu à Nouméa, qui est une vraie usine administrative, ou à Chartres-de-Bretagne, où je n'étais pas en contact direct avec la population. » explique-t-il.



Nous avons déjà apprécié sa bonne humeur et sa rigueur professionnelle. Nous lui souhaitons de rester longtemps parmi nous.

Evelyne Thoreux

2^{ème} Concours* de dessin

4 catégories :
4/6 ans
7/8 ans
9/10 ans
11/12 ans

Thème :

Dessine-moi l'Automne

Gagne

UN DES CADEAUX MIS EN JEU

Dépôt des dessins

Au plus tard le mercredi 19 décembre 2018 à 16h.
Par courrier ou directement à la Mairie,
à l'attention de Sabrina Petit (concours de dessins)
Écris à l'arrière de ton dessin, en lettre majuscules :
Ton nom, ton prénom, ton âge, ton adresse
et l'adresse mail de tes parents

Remise des cadeaux

Mercredi 09 janvier 2019
à l'occasion des vœux de la municipalité.

Exposition des dessins

A partir du 20 décembre 2018 dans le hall de la mairie, et sur le site internet www.taden.fr

à toi de jouer!

Crayons de couleurs, peinture, feutres, paillettes, gommettes et plus encore, tu as le droit d'utiliser tout ce que tu veux

* réservé aux enfants & adultes, habitants obligatoirement la commune de Taden.

Le jeu est organisé par la commission communication et ne dépend pas d'un règlement déposé chez huissier. Les présentes dotations remises aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à échange, pour quelque motif que ce soit. Le simple fait de participer, vaut pour acceptation pleine et entière des simples conditions du concours, énumérées sur cette page.

et pour les parents

Les photos imprimées sont à déposer sous enveloppe à l'attention de Sabrina PETIT avant le mercredi 19 décembre 2018 à 16 h.

Votre nouveau réseau, C'EST DINAMO

DINAN AGGLOMÉRATION

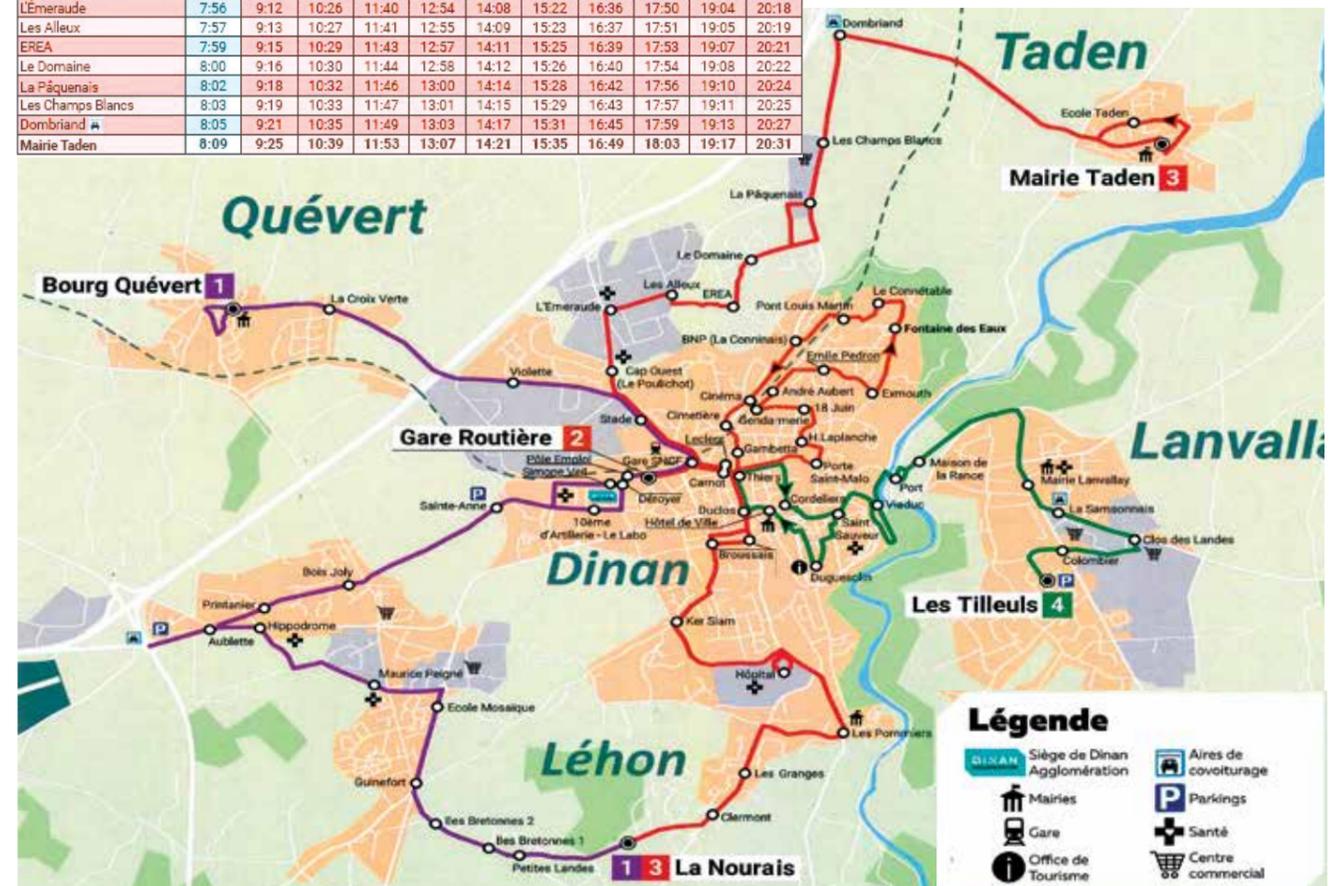


Ligne 3 MAIRIE TADEN - PLACE DUCLOS - LA NOURAIS Aller

ARRÊTS	DU LUNDI AU SAMEDI
Mairie Taden	7:00 8:14 9:28 10:42 11:56 13:10 14:24 15:38 16:52 18:06 19:06
Ecole Taden	7:02 8:15 9:30 10:44 11:58 13:12 14:26 15:40 16:54 18:08 19:20
Dombriand	7:04 8:18 9:32 10:46 12:00 13:14 14:28 15:42 16:56 18:10 19:24
Les Champs Blancs	7:06 8:20 9:34 10:48 12:02 13:16 14:30 15:44 16:58 18:12 19:26
La Pâqueuais	7:07 8:21 9:35 10:49 12:03 13:17 14:31 15:45 16:59 18:13 19:27
Le Domaine	7:09 8:23 9:37 10:51 12:05 13:19 14:33 15:47 17:01 18:15 19:29
EREA	7:10 8:24 9:38 10:52 12:06 13:20 14:34 15:48 17:02 18:16 19:30
Les Alleux	7:12 8:26 9:40 10:54 12:08 13:22 14:36 15:50 17:04 18:18 19:32
L'Émeraude	7:13 8:27 9:41 10:55 12:09 13:23 14:37 15:51 17:05 18:19 19:33
Cap Ouest (Le Poulichot)	7:14 8:28 9:42 10:56 12:10 13:24 14:38 15:52 17:06 18:20 19:34
Stade	7:15 8:29 9:43 10:57 12:11 13:25 14:39 15:53 17:07 18:21 19:35
Gare SNCF	7:16 8:30 9:44 10:58 12:12 13:26 14:40 15:54 17:08 18:22 19:36
Camot	7:17 8:31 9:45 10:59 12:13 13:27 14:41 15:55 17:09 18:23 19:37
Place Duclos	7:18 8:32 9:46 11:00 12:14 13:28 14:42 15:56 17:10 18:24 19:38
Broussais	7:20 8:34 9:48 11:02 12:16 13:30 14:44 15:58 17:12 18:26 19:40
Ker Siam	7:22 8:36 9:50 11:04 12:18 13:32 14:46 16:00 17:14 18:28 19:42
Hôpital	7:25 8:39 9:53 11:07 12:21 13:35 14:49 16:03 17:17 18:31 19:45
Les Pommiers	7:27 8:41 9:55 11:09 12:23 13:37 14:51 16:05 17:19 18:33 19:47
Les Granges	7:29 8:43 9:57 11:11 12:25 13:39 14:53 16:07 17:21 18:35 19:49
Clermont	7:31 8:45 9:59 11:13 12:27 13:41 14:55 16:09 17:23 18:37 19:51
La Nourais	7:33 8:47 10:01 11:15 12:29 13:43 14:57 16:11 17:25 18:39 19:53

Ligne 3 LA NOURAIS - PLACE DUCLOS - MAIRIE TADEN Retour

ARRÊTS	DU LUNDI AU SAMEDI
La Nourais	7:36 8:50 10:04 11:18 12:32 13:46 15:00 16:14 17:28 18:42 19:56
Clermont	7:37 8:52 10:06 11:20 12:34 13:48 15:02 16:16 17:30 18:44 19:58
Les Granges	7:39 8:55 10:09 11:23 12:37 13:51 15:05 16:19 17:33 18:47 20:01
Les Pommiers	7:41 8:57 10:11 11:25 12:39 13:53 15:07 16:21 17:35 18:49 20:03
Hôpital	7:44 9:00 10:14 11:28 12:42 13:56 15:10 16:24 17:38 18:52 20:06
Ker Siam	7:46 9:02 10:16 11:30 12:44 13:58 15:12 16:26 17:40 18:54 20:08
Broussais	7:48 9:04 10:18 11:32 12:46 14:00 15:14 16:28 17:42 18:56 20:10
Place Duclos	7:51 9:07 10:21 11:35 12:49 14:03 15:17 16:31 17:45 18:59 20:13
Leclerc	7:52 9:08 10:22 11:36 12:50 14:04 15:18 16:32 17:46 19:00 20:14
Gare SNCF	7:53 9:09 10:23 11:37 12:51 14:05 15:19 16:33 17:47 19:01 20:15
Stade	7:54 9:10 10:24 11:38 12:52 14:06 15:20 16:34 17:48 19:02 20:16
Cap Ouest (Le Poulichot)	7:55 9:11 10:25 11:39 12:53 14:07 15:21 16:35 17:49 19:03 20:17
L'Émeraude	7:56 9:12 10:26 11:40 12:54 14:08 15:22 16:36 17:50 19:04 20:18
Les Alleux	7:57 9:13 10:27 11:41 12:55 14:09 15:23 16:37 17:51 19:05 20:19
EREA	7:59 9:15 10:29 11:43 12:57 14:11 15:25 16:39 17:53 19:07 20:21
Le Domaine	8:00 9:16 10:30 11:44 12:58 14:12 15:26 16:40 17:54 19:08 20:22
La Pâqueuais	8:02 9:18 10:32 11:46 13:00 14:14 15:28 16:42 17:56 19:10 20:24
Les Champs Blancs	8:03 9:19 10:33 11:47 13:01 14:15 15:29 16:43 17:57 19:11 20:25
Dombriand	8:05 9:21 10:35 11:49 13:03 14:17 15:31 16:45 17:59 19:13 20:27
Mairie Taden	8:09 9:25 10:39 11:53 13:07 14:21 15:35 16:49 18:03 19:17 20:31



Légende

- DINAN: Siège de Dinan Agglomération
- Mairies
- Gare
- Office de Tourisme
- Aires de covoiturage
- Parkings
- Santé
- Centre commercial

Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

➤ Nombreux ont été les Tadennais, petits et grands, à assister à la commémoration du centenaire de l'armistice. En préambule de la cérémonie, Mme le Maire a lu le discours de M. le Président de la République puis les enfants de l'école de Trélat ont décliné l'identité des 51 victimes tadennaises de la Grande Guerre, indiquant leurs profession, âge, lieu d'habitation et situation familiale.



➤ L'émotion était palpable lorsque les jeunes et leurs maîtres ont entonné la Marseillaise alors que deux de leurs camarades déposaient une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. La lecture de lettres de poilus a clos la cérémonie marquée par la gravité, la forte implication des enfants et la citation de Jean Cocteau, rapportée par M. Joan, Directeur de l'école :

«Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants»



Le repas du CCAS

➤ Le dimanche 21 octobre, 150 convives ont participé au repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale à la Maison du Temps libre.

➤ Cet événement est un moment fort de la vie de nos aînés dans la commune, un moment de convivialité et d'échange. Madame La Maire Evelyne Thoreux a d'ailleurs annoncé à cette occasion le passage des transports en commun gratuits sur la commune et plus particulièrement sur le secteur du domaine.

➤ Une tombola avec de nombreux lots a agrémenté cet après-midi dominical animé par Anne Laora.

➤ Elle a offert un répertoire de la chanson française et a ramené nos anciens sur les traces de leur jeunesse.

➤ Dans l'attente du plaisir de se rencontrer, toute l'équipe du CCAS vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.



Madame Le Maire, Le Tiran, Mme Petit, Mr Lognoné, Anne Laora, Mr Allix, Mr Chardevel

Marché de Noël

➤ Tous les membres du conseil municipal vous souhaitent à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

> RDV le 9 janvier 2019 pour la présentation des vœux !



Divers

Qui reconnaît Qui ?

Qui reconnaît une ou plusieurs personnes présentes sur ces photos ?

Nous avons été sollicités, par une personne qui souhaite compléter son album de famille. Nous avons besoin de votre aide, pour mettre un nom sur les visages des personnes non numérotées.

Pour les infos, vous pouvez, soit appeler la mairie au 02 96 87 63 50, écrire à l'accueil de la mairie contact.mairie@taden.fr, écrire à Madame Le Maire e.thoreux@taden.fr, soit venir directement à la mairie.

N'oubliez pas de communiquer la date du mariage, le nom de la ou des personnes que vous avez reconnue(s).

Merci de votre solidarité. 😊

1939 Mariage de Augustine DUGUEN



1) Mathurin BOIVIN - 2) Anna DEPAYE - 3) Michel HAMONIC - 4) Marie DEPAYE - 5) Célestin DEPAYE - 6) Emile DUGUEN - 7) Raymonde ??? - 8) Augustine DUGUEN - 9) Emile DUGUEN - 10) Marie DUGUEN - 11) Clovis ???

1932 Mariage de Marie POULIQUEN



1) Mélanie LEBRETON - 2) Célestin DEPAYE - 3) Célestin DEPAYE - 4) Joseph DEPAYE - 5) Anna DEPAYE - 6) François POULIQUEN - 7) Jean-Baptiste ROUXEL - 8) Marie POULIQUEN

Les 25 ans du SMPRB

Vous avez pu lire dans la presse que le SMPRB (Le Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie) venait de fêter ses 25 ans à l'UVE (usine de Valorisation énergétique) de Taden. Mais pourquoi et quand ce syndicat a-t-il été créé ? Pour le savoir remontons le temps...

> Retour sur la gestion de nos déchets



Tombereau dans les années 1940

A Dinan, avant-guerre, l'enlèvement des ordures ménagères est assuré par un tombereau tiré par un cheval de trait et à la campagne, on jette simplement ses déchets au fond du jardin !

La mutation commence vers 1950 avec l'acquisition d'un premier camion.

En 1963, 3 camions-bennes sont utilisés. 1963 voit la création du **District Urbain de Dinan** (première communauté de communes) qui prend alors la gestion du service de réputation étendu aux communes membres: Dinan, Léhon, Lanvallay, Quévert, Taden, Auceleuc et Trévilan.

La consommation des ménages croît, produisant un tonnage et un volume de déchets en constante augmentation. De l'après-guerre au début des années 70, la France connaît en effet une croissance économique sans précédent. Au cours de ces trente glorieuses, les ménages accèdent à un confort inédit et à un nouveau mode de vie, proche de «l'American way of life» mais la gestion des déchets, fruits de la surconsommation, tourne au casse-tête.

En 1976, les employés du service de réputation du District collectent chaque jour près d'une trentaine de tonnes d'ordures ménagères de toutes natures représentant un volume largement supérieur à 100 mètres cube soit environ 1kg/personne, le double de ce que ce service ramassait quelques années auparavant. On trouve alors de tout dans les poubelles: des épluchures de légumes aux emballages plastiques en passant par les vieilles chaussures ou d'une manière générale tout ce dont on veut se débarrasser.

« Face à cette marée montante d'immondices, carcasses rouillées et autres résidus s'étalant partout d'une manière bien souvent anarchique, défigurant les sites et entraînant la pollution de l'air et des rivières dont un grand nombre sont devenues des égouts à ciel ouvert, le district a cherché une solution » peut-on lire dans la presse.

Et la solution choisie, en sus de l'enfouissement, est un **incinérateur** «inauguré en grande pompe» le 22 juillet 1976, au lieu-dit les Landes Basses sur notre commune. Les



L'incinérateur de Taden dans les années 1970



Décharge sauvage sur le bord d'une route de la région dans les années 1980

Tadennais qui sont là depuis plus de 30 ans se souviennent certainement de ce bâtiment, d'où se dégageait une fumée parfois nauséabonde.

Les années 70 et 80 sont du reste paradoxales: alors même que les scientifiques alertent la population sur les dangers de la pollution, les déchets sont de plus en plus importants.

Certaines dates sont pourtant marquantes :

Au niveau national

- En 1972 est créé le principe « pollueur payeur ». Les pays membres de l'OCDE décident du principe selon lequel les acteurs économiques doivent prendre en charge les pollutions générées par leurs activités.
- En 1991 : Un rapport remis au ministre de l'environnement Brice Lalonde par Messieurs Riboud (créateur du groupe Danone) et Beffa (président de Saint-Gobain) prône la responsabilité environnementale des industriels et préconise la prise en charge des emballages perdus.
- En 1992, apparaît l'Eco-Emballages. Entreprise à but non lucratif, Eco-Emballages est créée pour mettre en place un dispositif de collecte sélective qui permet aux consommateurs de donner une seconde vie à leurs déchets d'emballages. Eco-Emballages ac-

compagne également les actions de réduction des emballages.

Au niveau local

- En 1990 est instauré sur les déchetteries du territoire le tri sélectif.

1993 voit la naissance du SMPRB

(Syndicat Mixte des pays de la Rance et de la Baie) qui lie :

- La commune de St Malo
- Le district de Dinan
- Les SIVOM (Syndicats Intercommunaux à vocations multiples) d'Evran, du Guinefort et de Plancoët
- Les SICTOM (Syndicats mixtes intercommunaux de collecte et de traitement des déchets) de Dol de Bretagne, de Pleine-Fougères et de Châteauneuf d'Ille et Vilaine.

Soit plus de 200 000 habitants de 134 communes d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor !

Les territoires susnommés se groupent pour traiter leurs déchets, et en particulier pour incinérer ce qui n'est pas repris par une quelconque filière.

L'usine d'incinération de Taden n'est plus en mesure de remplir son rôle et ne répond plus du tout aux normes environnementales

On décide alors de construire «le

centre de valorisation énergétique des Pays de la Rance et de la Baie» L'énergie récupérée à partir de la combustion va en effet permettre la production d'électricité, dont une partie alimentera l'usine et l'autre sera revendue à EDF.

Le chantier durera deux ans, mobilisera une centaine d'ouvriers et une centaine d'entreprises. L'inauguration de l'UVE de Taden, en octobre 1998 se fera devant plus de 500 représentants des différentes collectivités dont ceux du Conseil Général et de la Région. La gestion de l'usine est confiée à IDEX Environnement.

Depuis, l'usine a subi des transformations et améliorations au point de devenir une des plus performantes du territoire breton.

Le SMPRB, lui-même évolue : l'an prochain, il sera composé de :

- Saint-Malo Agglomération
- Dinan Agglomération
- Communautés de communes de la Côte d'Emeraude
- Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
- SMICTOM d'Ille et Rance (Tinténiac)
- SMICTOM des Forêts

Le SMPRB va ainsi regrouper 165 communes et 314 000 habitants (INSEE 2014).

Aujourd'hui, l'usine de Taden, ce sont 75000 tonnes de déchets gérés dont 83% d'ordures ménagères et assimilées, 7 % d'encombrants, 6 % de déchets industriels et commerciaux et 4 % de boues de stations d'épuration. Mais c'est aussi un centre de **valorisation énergétique** :

La chaleur générée par la combustion des déchets chauffe un circuit d'eau qui alimente des turbines et produit de l'électricité. C'est ainsi que 44 455 MWh d'électricité ont été produits en 2017 dont 34 971 fournis au réseau



L'usine actuelle d'incinération

Enedis ERDF et vendus sur le marché de l'électricité.

Les sous-produits de l'incinération sont également valorisés:

- Les mâchefers sont massivement valorisés en technique routière (17 188 t en 2017).
- Les ferrailles (1272 t l'an passé) et les autres métaux (124 t) sont revendus pour valorisation par la sidérurgie.
- Seuls les REFIOMS (Résidus des fumées issues de l'incinération des ordures ménagères) et « gâteaux de filtration » font l'objet d'une stabilisation et sont dirigés vers un centre d'enfouissement de classe I.

Les objectifs du syndicat sont : de mettre en œuvre les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la Croissance verte, de respecter le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets, de mettre en avant une approche globale « environnement, économie, social » et enfin de faire des économies pour pallier aux hausses programmées de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

- Actuellement de 17 € en moyenne par tonne de déchets enfouis, cette taxe atteindrait un montant compris entre 30 et 50 € /t en 2021 (fourchette en fonction des modalités d'exploitation des sites) et même un taux uniforme de 65 € par tonne en 2025.

- La TGAP incinération, actuellement

de 3 € par tonne pour l'UVE de Taden passerait à un montant entre 8 et 20 € en 2021 (fourchette en fonction des modalités d'exploitation) jusqu'à 15 voire 25 € la tonne en 2025 !

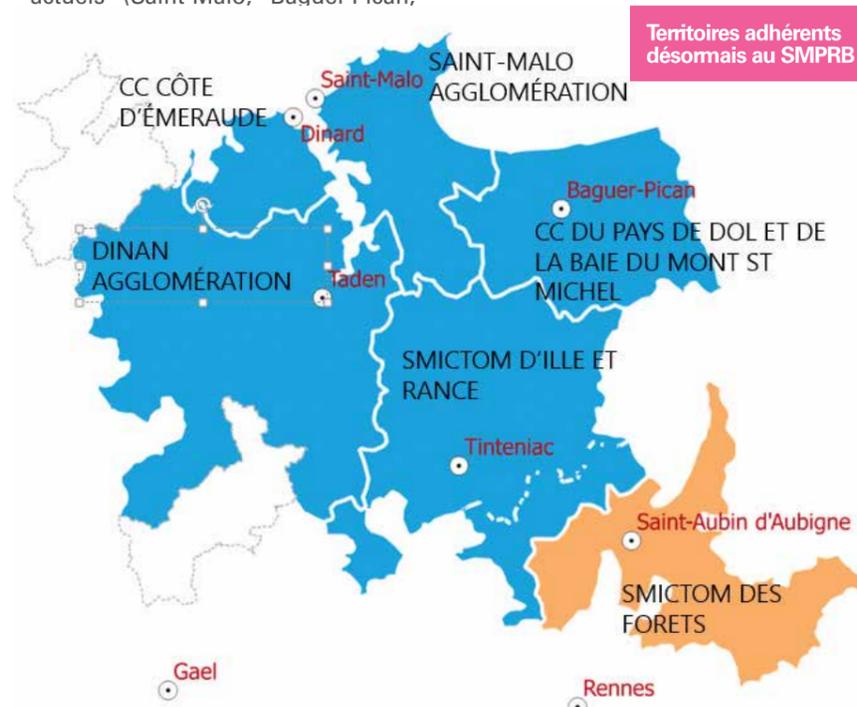
C'est pourquoi, différentes pistes sont à exploiter sur le territoire du SMPRB

- Harmonisation du tri en déchèterie avec zone de réemploi sur chaque site et extension des filières de valorisation (nouvelles bennes, nouveaux flux).
- Création d'un réseau de 3 recycleries sur tout le territoire du SMPRB afin de récupérer les objets issus des locaux de réemploi présents sur les déchèteries.
- Maintien des centres de transfert actuels (Saint-Malo, Baquer-Pican,

Tinténiac, Dinard) complétés par d'autres pour optimiser la logistique.

- Optimisation de l'usine de Taden par une rénovation des chaudières, par une mise en balles des Ordures ménagères résiduelles OMR (lissage des pointes saisonnières) et par l'utilisation de la **chaleur fatale** (chaleur résiduelle issue de l'incinération et non utilisée).
- Création d'un centre de valorisation matières sur le site de Taden (tri et démantèlement du tout-venant incinérable des déchetteries puis revente des matières triées (bois, plastiques ferrailles) -> moins d'incinération-> moins d'enfouissement.
- Développement du broyage et du compostage de 50 000 t de déchets verts déposés en déchèterie avec vente ou don de compost à l'utilisateur.
- Création d'un Ecopôle Bois sur le territoire du SMICTOM d'Ille et Rance (massification de la collecte du bois, valorisation en bois de chauffage urbain ou revente aux industries du bois des particules issues du broyage).

Evelyne Thoreux



Territoires adhérents désormais au SMPRB

Dinan agglo prend la compétence GEMAPI



> C'est quoi la GEMAPI ?

> GEMAPI code de l'environnement

- Intervention sur le « grand cycle de l'eau »
- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau, y compris les accès menant à ceux-ci
- L'approvisionnement de l'eau
- La maîtrise des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion des sols
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

> Les conséquences pour le contribuable

La prise de compétence par Dinan AGGLO entraîne une nouvelle taxe.

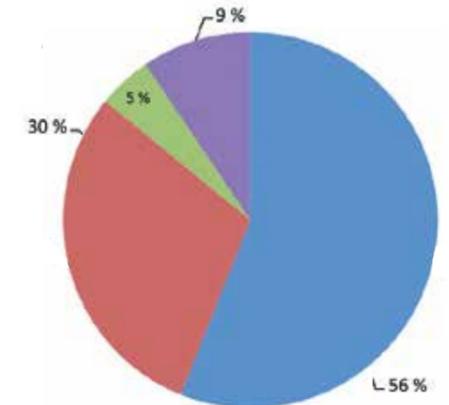
Le Conseil Communautaire a choisi de retenir le scénario suivant :

- Prise en compte des dépenses en milieux aquatiques et bocages connus actuellement supportées par le budget général de Dinan Agglo, qui à terme ne peut continuer à les financer.
- Intégration des dépenses pour le volet « protection contre les inondations ».
- Etude : personnels, frais de gestion et d'entretien d'ouvrages et de protection, prévision de travaux lourds sur ces ouvrages.

Le montant de la taxe GEMAPI levée sera réparti proportionnellement aux recettes générées par les 4 taxes.

En 2017 les produits totaux consolidés se répartissaient ainsi :

• TH	31 554 493 €
• FB	16 775 268 €
• FNB	2 601 344 €
• CFE	5 330 261 €



- TH Taxe d'habitation
- FB Foncier bâti
- FNB Foncier non bâti
- CFE Contribution foncière des entreprises

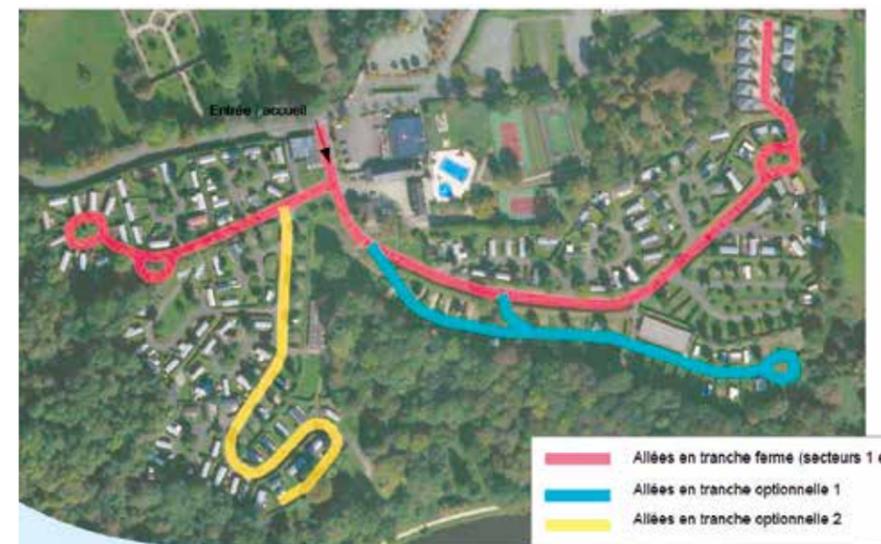
La taxe ainsi calculée sera par foyer de Dinan Agglo comprise entre 10 € et 15 €. Cette taxe sera entièrement dédiée à la GEMAPI et ne pourra en aucun cas être imputée à d'autres fonctions. Cette compétence est un transfert dû à la suppression des aides de l'ÉTAT vers les intercommunalités.

André Colson

Réfection des allées principales du camping municipal de La Hallerais.

En juin 2018, une consultation a été lancée afin d'améliorer l'état des voies internes du camping.

Huit entreprises ont répondu à cet Appel d'Offres, l'entreprise SPTP de Ploufragan a été retenue avec une



variante proposée en « enrobé SP2R » d'un montant de 48 960 € HT pour une surface de 7450m².

Le délai maximal d'exécution de ces travaux (tranche ferme et les deux tranches optionnelles) a été fixé à quatre semaines.

Le démarrage des travaux sera fixé après la réunion préparatoire qui sera organisée en mairie de Taden afin de définir l'organisation des travaux à réaliser.

La date du début de ces travaux sera fixée dès la fermeture annuelle du camping, c'est à dire à partir du 10 Novembre 2018.

Jean-Jacques Moisan

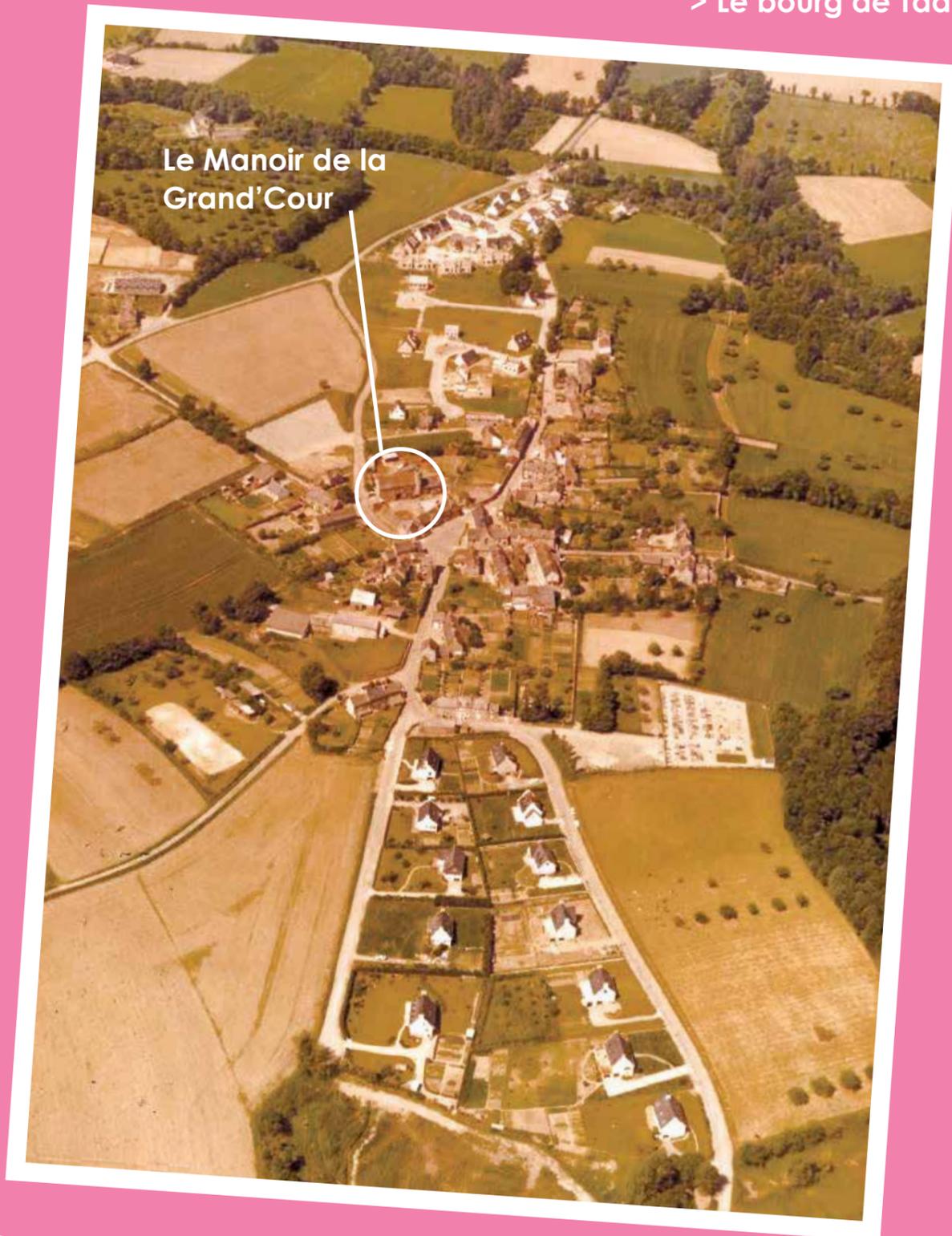
Taden *avant* !

> Souvenirs, souvenirs ...

Comment était la commune il y a 40 ans ?

Quelques photos anciennes, retrouvées dans les cartons.

> Le bourg de Taden



> Le bourg de Trélat



> Le Domaine



À l'Abord'âges, On vous dit tout !

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergements

Le pirate d'à l'Abord'âges est présent depuis maintenant 10 ans sur le territoire.

«Al» a d'abord été un enfant, avec ses débuts hésitants. Puis il a grandi pour devenir un adolescent avec des périodes de doutes et de remise en question. C'est désormais un adulte établi, qui a appris de ses expériences. Désormais, son rôle dans le domaine de l'enfance se révèle essentiel au dynamisme de la commune, qui a une politique volontariste de services aux familles.

Le dixième anniversaire de la SCOP marque d'ailleurs une étape clé dans son développement, dont voici les phases récentes :

> Construction d'un Pôle Accueil Famille :



Les premiers coups de pelle ne sont pas passés inaperçus.

La construction du nouveau bâtiment d'à l'Abord'âges n'a pas dû échapper aux personnes qui transitent par la Zone des Alleux. Il est désormais temps d'en dévoiler la fonction :

Cette structure sera dédiée à l'accueil des familles pour toutes les démarches administratives. La direction de la SCOP a souhaité construire ce Pôle Accueil Famille pour y centraliser l'accueil, les règlements, les inscriptions et les demandes de renseignements sur toutes les



Pôle Accueil Famille : Un nouveau bâtiment financé à 100% par la SCOP.

structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse dont la SCOP a la gestion, ainsi que l'accueil téléphonique, grâce à la mise en place d'un numéro unique.

> La garderie de Taden évolue et devient un accueil périscolaire sur 3 sites

La rentrée scolaire des élèves tadennais a été marquée par l'évolution du système de garderie. La commune a fait le choix d'en déléguer la gestion à la SCOP à l'Abord'âges. D'ailleurs le terme de garderie n'est plus exact puisqu'il est désormais question d'un accueil périscolaire. La différence ? Un encadrement assuré par du personnel qualifié et diplômé, avec un projet pédagogique, un accompagnement aux devoirs et des activités adaptées aux enfants. A noter également la mise en place d'un 3^{ème} site d'accueil qui permet une répartition géographique adaptée à la configuration de la commune, et par conséquent une répartition plus équitable pour les parents. Avec la disparition des TAP, cela a permis de maintenir l'emploi



Arrivée à l'Accueil périscolaire pour les élèves tadennais qui résident aux alentours du Domaine.

Lieux d'accueil des enfants :

- A l'école maternelle du Moulin à Taden
- A l'école élémentaire des Forges à Trélat
- A l' ALSH à l'Abord'âges, zone des Alleux à Taden

> Des mini-camps qui commenceront dès les vacances de Pâques.

Une activité moins connue d'à l'Abord'âges et pourtant très appréciée des enfants : les séjours et mini-camps.

La SCOP innove sur plusieurs points. Désormais les séjours et mini-camps seront proposés pour les vacances de Pâques et de la Toussaint, en plus de la période juillet-août. Le périmètre géographique de ces séjours restera relativement proche de Taden, contrairement aux séjours d'été qui pourront aussi bien avoir lieu dans le secteur, que dans le Morbihan ou le Finistère.

Le programme des séjours et mini-camps de Pâques sortira dès les vacances de février, et pour cette première, on réserve des surprises aux enfants !

Enfin pour les enfants de 5 ans, il y aura des veillées thématiques à l'ALSH avec la possibilité de rester dormir sur place.

> L'école d'animateurs, kesako ?

Quoi de mieux que d'associer théorie et pratique pour apprendre ?



Les enfants se créent des souvenirs incroyables lors séjours et mini-camps.

C'est l'idée de cette école d'animateurs, pour laquelle 9 animateurs ont été recrutés en septembre.

En lien avec Pôle Emploi, Cap Emploi et la Mission Locale, à l'Abord'âges a mis sur pied cette formation annuelle. Les candidats ont été retenus pour leur motivation et appétence pour les métiers de l'animation et de la Petite Enfance, et non pas en fonction de leur expérience ou niveau de diplôme. Calée sur le calendrier scolaire, cette formation se divise en 2 parties : les 4 premiers mois sont dédiés à l'acquisition de connaissances générales sur l'enfant et à la conception de séances d'animation. Sur la seconde partie de l'année, chaque personne pourra se spécialiser en fonction de son projet professionnel, dans le but de rejoindre le marché de l'emploi à l'issue de la formation, ou retourner sur les bancs de l'école pour devenir Auxiliaire Puéricultrice, Educatrice de Jeunes Enfants...

> Petit rappel sur la crèche inter-entreprises : comment ça marche déjà ?

Dans la Zone des Alleux, voilà 8 ans que les entreprises ont la possibilité de se doter de places en crèches pour les bébés de leurs salariés. C'est actuellement le cas pour 40 entreprises.

Mais pourquoi un employeur ferait-il ce choix ? Les raisons sont multiples. Premièrement, la crèche est ouverte de 5h à 22h du lundi au samedi, 52 semaines par an, soit une amplitude qui s'adapte à la grande majorité des entreprises et donc des salariés du bassin dinannais.

La SCOP en chiffres :

- 2 ALSH soit 140 places
- 10 crèches soit 162 berceaux
- 80 salariés
- 1 école d'animateurs
- 1 DSP Accueil périscolaire
- Plein de projets !!!

Deuxièmement, chaque organisation familiale est différente, c'est pourquoi l'accueil doit être sur-mesure. La crèche peut être le mode de garde principal de l'enfant, mais il peut aussi être occasionnel (1 ou 2 jours par semaine).

Les enfants d'intérimaires peuvent ainsi être accueillis du jour au lendemain, pour que le parent puisse répondre favorablement à une mission. Ce dispositif, mis en place par le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, donne accès à 400h de garde d'enfants par an et par intérimaire.

Enfin, les enfants malades sont accueillis, sauf certaines maladies telles que la gale, la rougeole, la scarlatine... Cela réduit considérablement les problématiques de garde pour les parents et d'absence du salarié, pour l'employeur.

Il est également important de rappeler que l'accueil de loisirs qui jouxte la crèche, fonctionne en complémentarité avec elle puisque les horaires d'ouverture sont les mêmes, les mercredis ou samedis, et tous les jours pendant les vacances scolaires.

Amélie Brouazin
À l'Abord'âges



Crèche inter-entreprises

Pour plus d'infos
contact@alabordages.com
ou 02.96.39.72.08

Comment choisir un mode de garde pour mon enfant ?

> **Assistantes maternelles, crèche, garderie à domicile, prenez le temps de comparer les différents modes de garde.**

Prenez le temps de poser les pour et les contre en prenant en compte, vos horaires, vos déplacements et réunions, la tendance aux heures supplémentaires, l'univers dans lequel évoluera votre enfant, l'éducation qui lui sera apportée, etc.

> **Et si vous vous tourniez vers une assistante maternelle agréée ?**

La commune de Taden est le berceau de plus d'une quinzaine d'assistantes maternelles, habitant différents secteurs de la commune pour plus de facilités pour les parents. L'assistante maternelle (ou assistant maternel) est une professionnelle de la petite enfance qui accueille à son domicile jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. Elle doit obligatoirement avoir été agréée par le conseil départemental.

> **Pourquoi opter pour une assistante maternelle ?**

C'est une professionnelle de la petite enfance qui s'occupe quotidiennement des enfants et avec qui vous aurez des moments d'échanges privilégiés.



Célian



Célian

Pour permettre à votre enfant de bénéficier d'un accueil personnalisé qui répond à tous ses besoins et respecte son rythme dans un cadre familial, chaleureux et sécurisant. Pour offrir à votre enfant la possibilité de découvrir et pratiquer des jeux et activités en petit groupe au domicile de l'assistante maternelle, mais aussi en collectivités lors des sorties dans des parcs ou dans des lieux tels que médiathèque, ludothèque, associations, Relais Assistantes Maternelles...etc. Si l'enfant est fatigué, l'assistante maternelle pourra choisir d'adapter son emploi du temps en privilégiant des activités plus calmes chez elle.

Pour échanger sur les méthodes éducatives qui seront apporter à votre enfant, des règles de vie, de ses repères et de ses habitudes afin que tous les éléments puissent être quasi identiques chez vous et chez l'assistante maternelle.

Elle vous donnera également des informations sur ses progrès, sur ce qu'il a vécu et fait dans la journée.

> **Quelles sont les obligations de l'assistante maternelle ?**

Une assistante maternelle est soumise à des contrôles sur son logement et ses pratiques avec les enfants et est évaluée par une puéricultrice de la PMI sous la responsabilité du conseil départemental.

Elle peut compléter sa formation initiale en suivant des formations complémentaires sur des sujets spécifiques (alimentation, éveil de l'enfant, accueil des enfants handicapés...). Elle peut également solliciter des conseils ou un soutien auprès de la puéricultrice, de l'éducatrice ou de la psychologue de son secteur.

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible sur simple demande auprès de la mairie ou en téléchargement sur le site :

www.taden.fr
=> Vivre à Taden
=> Assistantes Maternelles

Sabrina Petit

Elections Européennes

Les demandes d'inscriptions sont à formuler en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Les prochaines élections européennes auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**.

Un citoyen européen inscrit sur la liste électorale peut voter pour les élections européennes.

Il doit choisir le pays dans lequel il votera car il n'est pas possible de voter plusieurs fois pour un même scrutin. Pour pouvoir voter en 2019, il faut donc s'inscrire au plus tard le : **31 décembre 2018**.

> **Listes Electorales 2019 : le répertoire électoral unique (REU)**

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales, à compter du **1er janvier 2019**, et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. Les demandes d'inscription déposées par les électeurs seront ainsi reçues et instruites tout au long de l'année à compter de 2019.

Les demandes seront, comme actuellement, à formuler à l'accueil de la Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Elles pourront également être déposées sur le portail www.service-public.fr

La décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale sera prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle.

L'Insee appliquera directement dans le REU les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes faisant l'acquisition de la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office via le REU seront effectives au 1^{er} janvier 2019.

Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 resteront donc en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

Ludovic Floury

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**. Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

> **Pourquoi ?**

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

> **Quand ?**

Tous les Français ont l'obligation de se

faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

> **Comment ?**

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par



exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement). Connaître cette étape et la faire connaître est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Bruits et tapages nocturnes

Un bruit est considéré comme excessif lorsqu'il est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. C'est la définition juridique globale.

➤ Ce sujet interpelle car nous aspirons tous à vivre dans un quartier tranquille. Certes, les Tadennais ne sont pas plus bruyants que d'autres mais cet article permet d'être informé sur les textes.

➤ De nombreuses personnes pensent que l'interdiction n'est effective qu'à partir de 22 heures, heure à laquelle serait évoqué le tapage nocturne. C'est faux. Une musique amplifiée qui sonorise un quartier dans la journée est susceptible pour l'auteur d'une amende.

➤ Les réglementations sur le sujet sont très nombreuses. Le code « santé publique » détermine le cadre des infractions. Cependant la Commune et la Préfecture peuvent prendre des mesures complémentaires.

➤ Pour les bruits nocturnes de 22 heures à 7 heures, l'amende s'étale de 450 € et plus. Pour un bruit excessif de jour, répétitif et autre que chantier ou bricolage, l'infraction peut s'évaluer de 45 à 180 €. Des peines complémentaires telle la confiscation du bien à l'origine



du bruit seraient envisageables.

Dans tous les cas, le montant de l'amende relève de la compétence du juge de proximité sur réquisition du Ministère Public.

➤ Bien entendu, il est préférable de rechercher un compromis amiable. Le bruit perçu ou ressenti n'est parfois pas

saisi par l'auteur comme une nuisance. Deux exemples : Dans un immeuble un voisin bricoleur au 4ème étage jouant de la perceuse ne se rend pas compte du bruit répercuté dans l'immeuble qui occasionne le réveil d'un bébé ayant sa chambre au rez de chaussée. Dans un lotissement, une tondeuse thermique peut perturber le sommeil d'une infirmière qui travaille de nuit. Il est bon de savoir que dans un logement les bruits se propagent par l'air et font vibrer les cloisons. A l'extérieur les bruits aériens se déplacent plus facilement car ils ne rencontrent pas d'obstacle.

Gérard Henry

Le bon sens doit toujours l'emporter. Si vous prévoyez une petite fête exceptionnelle, pensez à prévenir tous vos voisins. Ils seront certainement sensibles à votre attention.

NOUVEAUTE dans le tri des déchets

> Des sacs aux bacs jaunes

Les articles parus dans les journaux pouvaient laisser à penser que tous les Tadennais allaient recevoir un bac jaune.

Il n'en est rien. Seuls les habitants des quartiers jouxtant Dinan ont reçu un bac gris avec couvercle jaune qui sera relevé tous les 15 jours.

Pour tous les autres usagers, la collecte hebdomadaire des sacs jaunes continue avec les mêmes consignes de tri.



Panneaux d'affichage lumineux : Derniers réglages

➤ En août dernier, une dernière intervention de réglage était réalisée

sur le panneau d'affichage lumineux de la route de Dinard.



Intervention sur le panneau lumineux

➤ Afin d'assurer une meilleure visibilité des informations par les automobilistes sortant de la voie rapide venant de St Briec ou arrivant de la route menant à Trélat et St Samson, l'orientation du panneau côté rond-point a été décalé de quelques centimètres sur son axe, afin d'y apporter un angle.

➤ Sous l'œil avisé de Bernard Lepetit responsable des services techniques, le technicien de l'entreprise Centaure-systems était à l'œuvre.

➤ L'élagage d'arbres gênants pour la visibilité du panneau de l'autre côté (arrivée depuis Décathlon), est prévu et sera réalisé prochainement.

➤ Ce nouveau système d'informations a reçu de bonnes critiques des Tadennais et a été facilement intégré par nos associations.

VIE ASSOCIATIVE

Le centre équestre de « Saint-Valay Equitation »



➤ Le centre équestre de Taden « St-Valay Equitation » repris en 2005 par Jennifer Renaudin et François Moitré, compte à ce jour 200 licenciés. Ce club a la volonté de se développer à travers les axes ci-dessous développés :

> Les concours :

- Concours de sauts d'obstacles niveau Amateurs et Pro, dont la 1ère édition a eu lieu les 21, 22 et 23 Septembre 2018 et sera reconduite chaque année.
- Concours de sauts d'obstacles pour

les clubs, organisés plusieurs fois par an et déjà mis en place depuis une dizaine d'années.

- Concours de dressage avec la première édition qui a eu lieu le 4 novembre 2018.

> L'accès à l'équitation pour les enfants :



Zoltan

Stages (pendant les vacances scolaires), école du cirque, Centres aérés (pendant les vacances scolaires)

et découverte de l'environnement équestre pour les écoles primaires.

> Le quotidien :

Cours de baby poney (dès 3 ans), Cours pour adultes débutants, enseignement de l'équitation loisirs, à l'équitation de compétition, ballades enfants et adultes (sur demande) et équitérapie (intervenant extérieur)

> Le programme des concours pour 2019 :

Le 10 mars, le 5 mai et le 23 juin 2019 concours Club de sauts d'obstacles et les 20/21 et 22 septembre 2019 concours Amateurs/Pros.

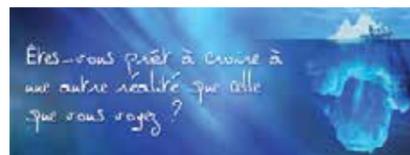
Infos sur : www.saintvalay-equitation.fr ou au 06 80 70 48 50

Une nouvelle association à Taden : Amis d'Alice 22



Pour tous ceux qui s'intéressent au dessous des cartes, à l'envers du décor, à la partie immergée

de l'iceberg ou à la face cachée, sautez dans le terrier du lapin.



Un autre monde vous attend, ou du moins une autre façon de voir le monde.



L'objectif de l'association « Amis d'Alice 22 », est de vous interpeller par des conférences, ateliers, formation qui viennent compléter votre compréhension du monde afin d'affûter votre discernement.

Pour ses débuts à Taden, l'association propose 2 ateliers mensuels pour l'année 2018-2019.

> Atelier : Le Théâtre du Vivant démasquera les effets pervers de notre communication au quotidien. Nous avons appris des règles de politesse, des codes. A aucun moment, on ne nous a montré

comment prendre soin de nous et de l'autre dans la façon dont nous communiquons. Par des jeux, des exercices scéniques, nous poserons progressivement les bases d'une communication respectueuse qui permette l'harmonie dans notre environnement immédiat (couple, famille, enfants, travail).

Dans la petite salle du Courtil, Manoir de la Grand'Cour, tous les 3^{ème} mercredi de 19h à 21h30 - sauf en décembre 2^{ème} mercredi.

> Atelier : Le Théâtre de la guérison : trouver sa place et la prendre.

Nous appartenons à des systèmes relationnels dont le principal est celui de notre famille. Nous porterons attention aux symptômes qui nous dérangent (blocages, maladies, mal-être...), et qui relèvent de 3 dynamiques marquant les relations qui structurent l'inconscient familial : l'appartenance, la hiérarchie, l'équilibre des échanges.

En mettant en scène le système, il est possible, à l'écoute du ressenti de découvrir ce que dit « le blocage », sortir les secrets des placards et ritualiser pour pouvoir enfin prendre notre place.

Dans la petite salle du Courtil,

Manoir de la Grand'Cour tous les 4^{ème} mercredi de 19h à 22h30 - sauf en décembre 3^{ème} mercredi.

Mylène Planchais anime ces deux ateliers.

> Mylène Planchais : Thérapeute holistique nouvellement installée à Taden.

Holistique ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Qui s'intéresse à l'individu dans sa globalité, physique, psychique, relationnelle ?



- La Trame désigne à la fois le schéma de cohérence de notre corps et la technique qui consiste par gestes codifiés à rétablir la circulation d'informations dans nos corps.
- Les constellations familiales, en individuel ou collectif : guérir son système relationnel en éliminant « les programmes malveillants » d'aujourd'hui, d'hier, transgénérationnels, karmiques.

Renseignements et inscription :
mylene.planchais@gmail.com
06 67 12 95 20
30, rue de la ville au Comte Trélat - 22100 Taden



Le club de l'amitié



Le club de l'Amitié

Les 280 adhérents du club pourraient entonner les paroles de la chanson : « voyage, voyage ... »

Agnès Rolland, sa présidente, n'est pas en manque d'idées ! Aidée des membres bénévoles de l'association, elle établit un programme riche en sorties, voyages, parties de jeux, etc.

En avril dernier, c'était une croisière sur le Rhin jusqu'à Amsterdam qui était organisée. En juillet, un car complet partait à la découverte de la ferme de la Michaudière avec visite de Bagnoles de l'orne et spectacle de chevaux de labour, puis en septembre direction le pays Basque avec

découverte de la région, sous un magnifique soleil.

Un super projet déjà à l'étude pour l'an prochain : Les lacs Italiens et Venise.

Pour rappel, tous les mardis : « jeux divers » et 3 fois par an, un loto qui réunit de plus en plus de monde.

Le 8 janvier 2019 : Assemblée Générale et partage de la galette des rois avec les adhérents et toutes les personnes qui désiraient les rejoindre.



Croisière sur le Rhin



Au pays basque

Innover pour Guérir

> les 07 et 08 décembre 2018



> VENEZ décorer le sapin TELETHON !

Vendredi 07 décembre de 14h à 19h
Samedi 08 décembre de 10h à 19h
Dimanche 09 décembre de 10h à 13h

Les bénévoles vous attendent dans la galerie d'INTERMARCHÉ Cap Rance à TADEN

Association TADEN pluriel accréditée TELETHON
Président Gérard HENRY
Mail : taden.pluriel@gmail.com - Tel : 06 80 17 62 70



La vie de nos Ecoles

L'école des Forges

> Éducation et culture : L'art de donner envie de lire !



Fête des Mots Familiers : Atelier Rédaction

➤ Développer l'intérêt pour la lecture auprès de tous les élèves dès les premières années de scolarisation reste l'un des objectifs majeurs des équipes enseignantes.

➤ De nombreuses activités dans ce domaine sont donc proposées aux élèves de nos deux écoles.

Des bénévoles de l'association « Lire et faire lire » prennent en charge les élèves par petits groupes pour un temps de lecture adaptée dans un environnement calme et les élèves

se déplacent régulièrement à la bibliothèque de Taden pour rechercher des livres sur un thème précis indiqué par l'enseignant(e). Les livres sont empruntés pour un temps donné et emmenés en classe.

➤ A l'école des Forges, les abonnements à différents journaux hebdomadaires ou mensuels, permettent aux élèves de découvrir la spécificité de la presse jeunesse : «Le Petit Quotidien, J'aime Lire, Mon Quotidien, Images Docs».



Fête des Mots Familiers : Atelier de typographie

➤ Au mois de Mars dernier, les élèves de CM1 et CM2 ont eu l'honneur d'accueillir M. Bertrand Fichou, rédacteur en chef du Magazine «Image Docs». C'était un privilège de pouvoir échanger « en vrai » avec un journaliste ! Guidés par leurs enseignants, ils avaient préparé des questions relatives à cette profession mais aussi à la préparation du mensuel «Image Docs» : choix des thèmes, recherches documentaires, illustration... autant de découvertes très intéressantes pour nos écoliers sur l'univers de la presse écrite.



La visite du rédacteur « Image Docs »

➤ En Mai, La Fête des Mots Familiers, proposée par la Ligue de l'Enseignement des Écoles Publiques de St-Brieuc, s'est pour la 4^{ème} année, invitée à l'école des Forges. Les ateliers d'écriture, d'illustration et de typographie se sont succédés pour chacun des groupes. Ce temps tourné vers l'univers des livres s'est clôturé par la rencontre avec l'illustratrice Mme Lucie Vandeveld qui a suscité un grand intérêt pour les élèves.

Maryse Percher



Fête des Mots Familiers : Atelier Illustration

> Rentrée 2018/2019 et semaine de quatre jours

➤ En Janvier 2018, le dossier de demande de retour à la semaine de 4 jours avait été validé par l'Inspection Académique des Côtes d'Armor, pour la rentrée 2018/2019.

> L'école des Forges

➤ Le Lundi 3 Septembre 2018, les 114 élèves retrouvaient leurs camarades pour une nouvelle année scolaire.

CP	Mme Chevry	21
CE1	Mme Manierski	21
CE2	Mme Querriot	23
CM1	M. Joan	26
CM2	Mme Guinard	23

➤ Direction, remplacement et accompagnement

Le remplacement de M. Joan le jeudi (journée de décharge de direction) et des enseignantes à temps partiel le mardi et le vendredi, est assuré par M. Stéphane Derrien comme l'an dernier.

➤ **Accompagnement des enfants en situation de handicap.** M^{lle} Blais a été affectée à un poste d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire).

> L'école du Moulin



Classe	Enseignante	ATSEM	Nbe d'élèves
Petite et Moyenne sections	Mme Riou	Mme Blain	23
Moyenne et Grande sections	Mme Cuvelier	Mme Charpiot	24
Grande section	Mme Joubin	Mme Davy	25

➤ Changement de directrice

Au revoir Mme Le Pollodec et bienvenue Mme Joubin Nathalie, directrice et enseignante en classe de grande section.

➤ Côté effectifs, les enseignantes sont accompagnées par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

> Inscriptions scolaires : Enfants nés en 2016, les inscriptions sont ouvertes

➤ Effectuer l'inscription de votre enfant dès maintenant à la mairie contribue à anticiper les effectifs de la rentrée suivante.

➤ Pour les enfants nés au début de l'année 2016, une rentrée scolaire en janvier 2019 est envisageable. Vous pouvez rencontrer Mme Joubin – Directrice, et Mme Riou – enseignante

de petite section pour en discuter avec elles.

Joubin pour discuter de la période d'entrée à l'école (janvier ou septembre).

Dans tous les cas, l'inscription à l'école se fait en deux temps :

- 1 – Venir à la Mairie pour l'inscription administrative avec le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.
- 2 – Prendre rendez-vous à l'école maternelle avec la directrice Mme

Infos complémentaires :

Mairie :

02 96 87 63 50,

École Maternelle du Moulin :

02 96 39 49 82

> Arbre de Noël – Vendredi 14 décembre 2018

➤ Les membres de l'Amicale Laïque préparent activement cette fête traditionnelle et vous donnent d'ores et déjà RDV à la salle MTL (Maison du Temps Libre) à Trélat à partir de 19h00.

La fête de nos écoles !

➤ Tous les enfants la préparent et l'attendent impatiemment. Le 30 juin dernier, était "Le" RDV à ne pas manquer !

➤ Cette manifestation est organisée par les enseignants, les enfants et les membres de l'Amicale Laïque, qui se retrouvent ensemble, pour préparer les stands et animer les jeux. C'est un moment de rencontres et d'échanges

Enseignants



privilegié, entre tous les acteurs, parents, enfants et instituteurs(trices). Traditionnellement, les enfants offrent un spectacle préparé avec les enseignants. On peut lire alors sur leur visage, le plaisir de se produire, récompensé par le sourire de leurs parents.

➤ Au-delà de l'aspect festif, les recettes récoltées ce jour-là, permettent de

Bénévoles



financer des projets en cours ou futurs (sorties scolaires, stages de voile, équipements...).

➤ L'investissement des membres de L'Amicale Laïque permet à cette journée d'être exceptionnelle. C'est une équipe motivée, qui se réunit plusieurs fois dans l'année et qui est friande de nouvelles recrues.

Alors n'hésitez plus, rejoignez les !

Préparation de la kermesse



La mairie accueille Melvin Uguen en apprentissage



➤ C'est en 2013 que la municipalité a accueilli aux services techniques/espaces verts un premier

apprenti, puis un second, qui ont depuis été embauchés en CDI.

➤ Depuis le 1^{er} novembre 2018, elle a répondu favorablement à l'arrivée du jeune **Melvin Uguen** (16 ans), originaire de Ploubalay, en première

année d'apprentissage au CFA d'Auceleuc, pour y préparer un CAP Cuisine, en alternance sur deux ans.

➤ Le jeune **Melvin** apprendra la polyvalence dans les différentes tâches effectuées dans un restaurant scolaire, sous la responsabilité de Mme **Marina Hellequin**, responsable cuisine, très heureuse de transmettre son savoir-faire dans ce domaine.

➤ Chaque année, l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir

des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

➤ L'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

➤ De plus, les apprentis apportent une aide précieuse à nos équipes.

La semaine du goût au restaurant scolaire

➤ Depuis son arrivée à la gestion de la cuisine centrale, Marina Hellequin s'investit en permanence dans l'amélioration des repas et particulièrement dans l'approvisionnement des produits.

Dans le cadre de la semaine du goût,

du 8 au 12 octobre dernier, elle a ouvert les portes de la cuisine à l'intention principalement des élus et des parents venus chercher leurs enfants à la maternelle. Ce fut l'occasion de présenter quelques produits fournis par des producteurs locaux et/ou bio.

Les participants ont pu apprécier les préparations « maison » : verrines de légumes, tartines de pain bio, fromage frais local. Ce temps de convivialité lui a permis de s'entretenir avec les élus et les parents et d'échanger sur ses projets culinaires.

Osbam : Elle prend son envol à Taden

OBSAM (Obsolescence aviation management). Quasi inconnue du grand public local, cette entreprise qui a vu le jour en 2016 est née dans l'esprit d'une femme volontaire et visionnaire, Nathalie BARAT.



➤ Déjà créatrice de NHE Aéro sur Quévert en 2009, Nathalie, originaire de Saint-Brieuc, amoureuse de « sa » Bretagne natale, et plus précisément des Côtes d'Armor, souhaitait ardemment implanter sa seconde création dans la région dinannaise. Les locaux d'NHE Aéro devenus trop étroits, et voulant bien séparer les deux identités, elle s'est tournée vers Taden et plus précisément la zone des Alleux pour intégrer des locaux vacants au 4 rue du Suroît.

➤ Après un BTS de direction financière, elle devient comptable en entreprise où elle s'est rapidement ennuyée dans son métier. Suite à sa démission elle rentre dans l'aéronautique et c'est là que tout a commencé apprenant tout de A à Z sur le terrain pendant huit ans auprès des techniciens de maintenance.

➤ « La durée de vie moyenne des avions (militaires ou civils) varie entre 40 et 50 ans. Il est parfois difficile de retrouver des pièces détachées pour



les réparer, faute de quoi, ils restent cloués au sol. ». En partant de ce constat plein de bon sens, Nathalie a une idée de génie : créer sa propre entreprise pour apporter des solutions. C'est ainsi qu'NHE Aéro voit le jour avec pour mission de solutionner les problèmes d'obsolescence en parcourant la planète. Si l'entreprise n'a pas de concurrent en France, elle n'en a pas non plus à travers le monde !

➤ Le succès ne s'est pas fait attendre puisque Thalès, par exemple, ou même le ministère de la Défense ont joué le jeu dès le début. C'est un gage de confiance qui vaut toutes les cartes de visites.

➤ Nathalie BARAT mettra trois ans à écrire un logiciel appelé « BOREAL » assurant la veille et le traitement de l'obsolescence aéronautique pour lancer en 2016 OBSAM avec une orientation différente mais complémentaire.

➤ Pour résumer, OBSAM c'est une veille d'obsolescence sur mesure (préventive, proactive et curative) pour arriver à un résultat prédictif.

- Une gestion d'obsolescence pour tout domaine et toute famille de produit dont les données sont recherchées et collectées par du personnel formé et dédié.
- Périodiquement les rapports de veille accompagnés des preuves d'obsolescence sont envoyés aux clients ou téléchargés par le client sur le portail.
- Les preuves d'obsolescences proviennent des fabricants et sont transmises telles que collectées avec toutes les infos nécessaires aux services achats et techniques.
- En cas d'obsolescence, une alerte est envoyée aux utilisateurs en temps réel via BOREAL par courriel avec accusé réception de lecture.
- Visibilité au quotidien des indicateurs de suivi et de performance.

➤ BOREAL, à ce jour, et ce n'est qu'un début, est un fichier de 800 000 références et 18000 fabricants. Le partenariat avec Thalès porte à lui seul sur plus d'un million de références.

➤ D'un enthousiasme communicatif et d'une grande disponibilité, Nathalie BARAT vole de succès en succès. Si les avions russes, américains..., font appel à la nouvelle entreprise tadenaise, avec dans certains cas des contrats portants sur 10 ans, OBSAM est aussi rentré dans la défense, l'aérospatial, le naval, le médical, le ferroviaire, la robotique, l'énergie, le pharmaceutique, etc.

➤ Conséquence, l'effectif actuel de 10 personnes devrait passer les 30 ou 40 en 2019 (dont des commerciaux pour les plus grandes villes du monde !) avec des embauches atypiques comme cela a été le cas jusqu'à présent. La formation est assurée par l'entreprise et un certain niveau d'anglais requis.

➤ Le message que fait passer Nathalie à ses collaborateurs. « La convivialité, la bonne humeur et l'esprit PME devront toujours être la marque de fabrique d'OBSAM ».

www.obsam.fr
Charles Boivin



De gauche à droite : Julien, Guillaume, Philippe, Nathalie, et Laurie .

Samsic présent dans 23 pays



➤ Taden bénéficie d'un intérêt non négligeable auprès des entreprises qui recherchent une meilleure visibilité pour leur avenir. Bon nombre d'implantations voient le jour sur notre commune et plus particulièrement dans la zone des Alleux qui doit son attractivité à deux critères importants de proximité : le centre de Dinan et la 2x2 voies RN 176.

➤ Dernière arrivée en date, la société SAMSIC Intérim basée auparavant rue de Brest à Dinan depuis 12 ans qui cherchait des locaux à acquérir. Une opportunité s'est présentée avec les bureaux de la MSA disponibles dans le Centre d'Affaires «La Garaye».

➤ Jean-Marie Cabaret, responsable de l'agence apprécie les nouveaux locaux qui sont plus grands et plus récents, mais aussi plus proches de ses clients principalement orientés vers le secteur de l'industrie.

➤ Jean-Marie Cabaret, natif de Saint-Brieuc, a déjà un parcours notable chez SAMSIC avec comme première mission la création de l'agence de Rungis puis la prise en charge de l'agence de Dinan voici 2 ans. Le jeune dirigeant, 31 ans, est également président de l'antenne locale de l'association «La Table Ronde». La société SAMSIC est créée en 1986



à Vern sur Seiche près de Rennes par Christian Roulleau, autodidacte costarmoricain et Gérard Jicquel. Elle est alors spécialisée dans le nettoyage industriel. Au fil des ans, le groupe se développe et cherche à proposer aux entreprises une offre globale de services personnalisés.

➤ En 1992, il se lance dans le marché de l'intérim avec l'ouverture d'une agence à Rennes, puis en 2001 dans celui de la sécurité industrielle. En vingt ans, de 1990 à 2010, Samsic développe une large gamme de services de sous-traitance, avec l'objectif de proposer aux entreprises de gérer ce qui ne fait pas partie de leur cœur de métier. En 2015 elle est, en France, la 2^{ème} entreprise de propreté, la 7^{ème} de la sécurité et la 8^{ème} de l'emploi intérimaire.

➤ Que de chemin parcouru en 30 ans ! Aujourd'hui le groupe est divisé en 2 pôles distincts et est présent dans 23 pays employant près de 90 000 collaborateurs au service de ses 25 000 clients parmi lesquels l'État français via le nettoyage au palais de l'Élysée et au ministère de l'Économie et des Finances à Bercy, mais également la surveillance de la tour Eiffel ou de l'arche de la Défense.

➤ Un exemple de diversification parmi d'autres : Samsic Airport fait aujourd'hui partie des rares acteurs européens de l'aéroportuaire capables d'intervenir dans les domaines de l'assistance aux aéronefs, la sûreté aéroportuaire, l'Assistance aux Personnes à Mobilité Réduite



- Pôle Samsic Facility
 - 1,3 milliard de CA
 - 200 établissements en France)
 - dans le patrimoine entreprise :
 - Locaux,
 - Pelouses,
 - Espaces verts,
 - Sécurité, etc.
- Pôle Samsic RH
 - 700 millions de CA
 - 250 agences en France) :
 - Intérim,
 - Conseil RH,
 - Recrutement,
 - Coaching,
 - Formation, etc.

➤ A Taden l'agence de Jean-Marie Cabaret et de ses 2 assistantes, forte d'un vivier de 300 intérimaires, travaille avec les grosses entreprises industrielles du bassin dinannais mais également avec les TPE pour des métiers comme électricien, le câbleur, peintre, plaquiste...



Estelle, Jean-Marie et Julie.

« Nous recrutons surtout les agents de production, des opérateurs et conducteurs de lignes, mais aussi des caristes, des conducteurs de machines, et il y a des besoins », souligne le responsable.

Charles Boivin

SAMSIC EMPLOI,
3, boulevard du Petit-Paris,
Zone des Alleux - Taden,
Ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Tél. 02 96 87 89 36 ou
dinan@samsic-interim.fr

Du nouveau à Taden

Un centre de soins paramédical



➤ Professionnels du soin, ils ont formé un regroupement afin de proposer leurs services dans un cadre dynamique et convivial.

➤ C'est ainsi qu'ils ont créé, il y a quelques mois, dans la zone artisanale des Alleux au 11 rue de la Bise, le « Centre de Soins Tadennais ».

➤ Composé de Psychologues, Art Thérapeute, Sophrologue, Praticien TNC, Chiropracteur, Diététicien, Hypno thérapeute et Instructeur en méditation, le Centre de Soins Tadennais se veut un lieu d'échange, d'écoute et de bien-être.

Centre de Soins Tadennais - 11 rue de la Bise - 22100 TADEN
06 26 80 06 64 - centredesoinstadennais@gmail.com

INFOS DIVERSES

Fin de campagne de désinsectisation : Frelons asiatiques 2018

➤ Avec les premiers froids et les premières pluies, nous observons une nette diminution de l'activité des colonies de frelons asiatiques. Les nouvelles générations de frelons asiatiques (fondatrices) ont quitté leur nid pour rejoindre un endroit propice à leur hibernation, tandis que la population restante meurt, arrivant à la fin de leur cycle naturel. Les nids que nous observons actuellement

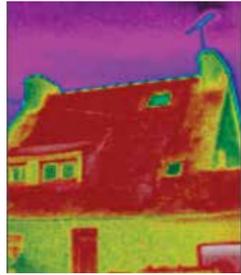
sont le plus souvent détériorés et présentent des trouées ne permettant plus aux frelons de maintenir une température acceptable pour leur métabolisme. Dans ces conditions, les frelons ne peuvent plus survivre que quelques jours.

➤ Lors de vos prochains signalements de nid de frelons asiatiques, la désinsectisation ne se fera plus systématiquement. Le traitement



aura lieu si l'activité de la colonie est soutenue et si le nid est situé à un emplacement pouvant présenter un risque pour la population.

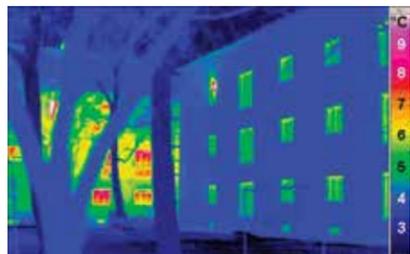
La thermographie infrarouge



Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter. Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.

➤ Cette technique doit être réalisée à l'aide d'une caméra thermique. Cet outil compile plusieurs mesures instantanées de température apparente afin de former une image où chaque couleur est associée à une température.

➤ Pour réaliser une image thermographique lisible et interprétable, il est nécessaire d'avoir une différence de température importante entre l'intérieur et l'extérieur du logement (d'environ 15°C). Il est donc conseillé de



Thermogramme d'une « maison passive » au 1er plan, comparé à une construction traditionnelle (au fond)

réaliser ce type d'étude en hiver lorsque le logement est chauffé. La thermographie étant l'image des températures émises par les parois, il faut éviter que la température des parois soit perturbée ou modifiée par l'environnement extérieur (vent, pluie, rayonnement solaire, reflet thermique du ciel ou d'un autre bâtiment, etc.). Il est donc préférable de réaliser les prises de vue par temps sec et avant que le bâtiment ne soit exposé au rayonnement solaire (très tôt le matin, avant le lever du soleil).

➤ Pour éviter toutes ces perturbations, il est conseillé de réaliser les thermographies depuis l'intérieur du logement.

➤ Cette méthode permet de détecter des défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air, des infiltrations d'eau, des problèmes dans les réseaux de chauffage, ou les ponts thermiques de façon précise.

➤ Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation.

En effet, pour avoir des résultats exploitables, il faut effectuer des réglages spécifiques sur la caméra. Il faut également avoir des connaissances des « pièges » de la thermographie : angle de prise de vue, type de matériaux visés (matière, émissivité, inertie, etc.), impacts de l'environnement... Il est ensuite indispensable d'avoir des notions de thermique pour pouvoir interpréter correctement les thermographies.



Afin d'exploiter au mieux les résultats de l'étude, il est nécessaire que le professionnel fournisse un rapport avec une analyse de chaque prise de vue.

- Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :
 - étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €
 - pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type étude thermique) : environ 650 €



Vue de l'émission d'un radiateur au travers d'un mur, vue extérieure;

➤ La caméra thermique permet de visualiser les pertes de chaleur mais elle ne permet pas de les quantifier. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique du logement.

Vous pouvez contacter un Espace INFO→ENERGIE pour qu'un conseiller analyse avec vous les faiblesses et les qualités de votre logement et propose des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.

Espace INFO→ENERGIE
de Dinan Agglomération
au 02.96.87.42.44
du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30.

Ici commence l'estuaire de la Rance

Les bouches d'égout ne sont pas des poubelles !



➤ A Taden, comme dans la grande majorité des communes françaises, les eaux de pluie finissent en mer. En effet, on oublie vite que lorsque la

pluie se met à tomber dans nos rues, elle passe par des canalisations sous la chaussée et finit irrémédiablement dans le milieu naturel - cours d'eau, rivière, fleuve et mer - en emportant tout ce qui trouve sur son passage, cailloux, tâches d'huile ou d'essence, déjections canines et autres micro- et macrodéchets.

➤ Les conséquences sur les cours d'eau et in fine sur le littoral sont nombreuses : pollution bactériologique et chimique, présence de macrodéchets sur les plages et dans la laisse de mer, etc.

Une campagne de communication, financée par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et CŒUR Emeraude, a été lancée sur notre

commune et les autres communes des bords de Rance afin de sensibiliser à cette problématique du quotidien en installant des macarons près des avaloirs d'eaux pluviales avec la mention : « La mer commence ici », principe valable pour tout le territoire du futur Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude.

➤ À l'heure où environ 80% des débris retrouvés dans les océans sont d'origine terrestre, cette campagne de sensibilisation est le moyen de rappeler qu'un déchet, liquide ou solide, jeté dans les égouts est un déchet retrouvé sur la plage !

Arnaques en ligne et à domicile redoublez de prudence !



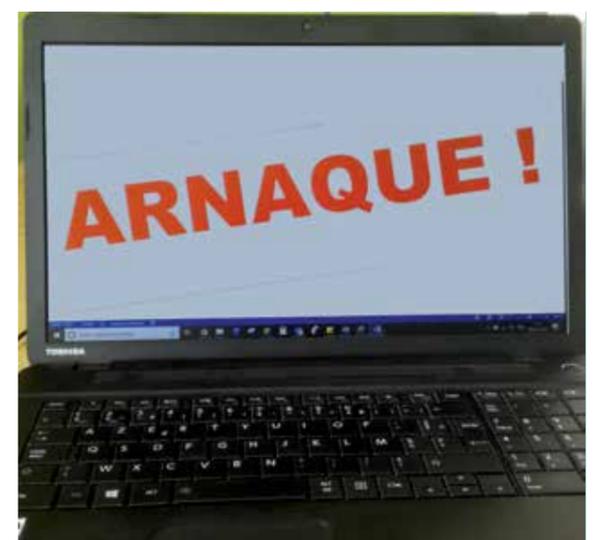
Attention

Halte aux arnaques aux faux sites administratifs !

C'est le message délivré par la secrétaire d'État au Commerce, Delphine Gény-Stephann, à l'occasion d'une visite du centre de surveillance commerce électronique, à Morlaix (29).

➤ Un million de victimes en France et 150 millions d'euros de préjudice. C'est la facture des arnaques aux faux sites administratifs en France. « Des chiffres importants et préoccupants », a estimé Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Au point de convaincre l'État de lancer, une large campagne de sensibilisation.

Objectif : sensibiliser les Français et surtout leur donner les clés pour éviter les pièges tendus par des sites de plus en plus élaborés. ➤ Nous ne le répèterons jamais assez. Soyez très vigilants, vérifiez plusieurs fois vos mails avant de les ouvrir et ne cliquez jamais sur les liens qui vous semblent frauduleux.



➤ Quant au démarchage à domicile, ne signez rien avec un commercial qui frappe à votre porte. Si vous êtes intéressés par sa proposition, prenez

le temps de réflexion et parlez-en autour de vous.

Le sport est-il bon pour la santé ? sans doute ...

> Quelques arguments pour vous convaincre.

> Il renforce le cœur et régule la tension

↳ L'un des principaux bienfaits du sport est d'améliorer le fonctionnement du système cardio-vasculaire et ainsi optimiser la circulation sanguine de part un effet de vasodilatation des vaisseaux sanguins. Avec l'entraînement le cœur va battre plus lentement au repos et donc moins se fatiguer.

> Il participe au maintien du capital musculaire et prévient les problèmes articulaires

↳ L'activité sportive procure une augmentation du volume musculaire et de l'endurance, participe à la prévention des blessures et douleurs et prévient les problèmes d'arthrose.



> Il accroît le capital osseux

↳ L'action va stimuler les cellules dans leur rôle de construction osseuse. Cette régénération va solidifier l'ossature et également prévenir l'ostéoporose*.

> Et pour le transit ?

↳ Le sport favorise la digestion et offre ainsi un remède efficace contre la constipation.

**chez les filles qui pratiquent le sport avant l'âge de la puberté*

> Et sur le mental alors, quel sont les effets du sport ?

> Il procure un bien-être général et améliore aussi les performances intellectuelles

↳ Un bien-être à la fois physique et mental, de par la sécrétion



d'hormones telle l'endorphine qui génère une véritable sensation de plaisir, en agissant un peu comme l'effet d'une drogue.

Les activités sportives de type «aérobie» (sports d'endurance) permettent une amélioration

du transport de l'oxygène dans l'organisme et donc de l'oxygénation du cerveau, ce qui a pour effet d'optimiser l'activité cérébrale.

> Il favorise aussi le sommeil

↳ L'activité physique détend et permet d'évacuer les tensions quotidiennes. Une bonne fatigue physique est la garantie d'un sommeil profond et réparateur.

Alors ? prêts ? on vous attend ! 😊

Alain Robert

L'espace INFO → ENERGIE : nouveaux horaires

↳ L'espace INFO→ENERGIE de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

↳ Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?



NOUVEAUX HORAIRES !

L'espace INFO→ENERGIE de Dinan Agglomération
8 Bd Simone Veil - 22100 DINAN.
02.96.87.42.44
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (Sur rendez-vous)

Pour en savoir plus : www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie

Déchetterie : nouveau règlement & nouveaux horaires

↳ Depuis le 26 mars 2018, l'harmonisation des conditions d'accès en déchetterie a été actée avec l'adoption d'un nouveau règlement.

↳ Pour les déchetteries munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent

se munir d'un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites de Dinan Agglomération.

↳ Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets

verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Dorénavant, le badge permet d'accéder à toutes les déchetteries de l'agglomération.

Les déchetteries	Jours	Horaires
Déchetterie d'Evran - ZA - 22630 EVRAN 02 96 27 46 35 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi Mercredi Jeudi, Vendredi, Samedi	14 h - 17 h 45 8 h 45 - 12 h 30 8 h 45 / 12 h 30 - 14 h 00 / 17 h 45
Déchetterie de Pleslin-Trigavou La Mennais - 22490 02 96 27 81 20 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi Le Jeudi :	9 h / 12 h - 13 h 30 / 18 h 13 h 30 / 18 h 00
Déchetterie de Quévert Les Landes Fleuries - 22100 QUEVERT 02 96 87 51 37 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi	8 h 45 / 12 h 30 14 h 00 / 17 h 45
Déchetterie de Saint-Hélen Conillé - 22100 SAINT-HELEN 02 96 88 23 22 - dechets@dinan-agglomeration.fr	Lundi, Mardi, Vendredi et Samedi	8 h 45 / 12 h 30 14 h 00 / 17 h 45

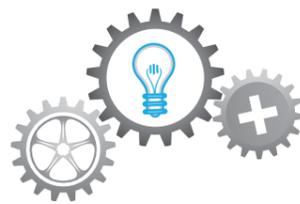


ATOUT GRAPH
WEB - COM - PRINT BLEU b

DONNEZ du rythme À VOTRE COMMUNICATION !

02 96 85 80 88
WWW.ATOUT-GRAPH.COM

43 rue de Brest - 22100 DINAN



FICHE Pratique

de *Martine Boissière*

L'eau pétillante est épatante



Des bulles contre les taches...

1-De vin rouge : saupoudrez la tache de sel fin. Lorsque les grains sont devenus rouges, aspirez-les puis mouillez avec un peu d'eau pétillante et tamponnez. Si la tache n'est pas partie, recommencez l'opération autant de fois jusqu'à ce que le sel reste blanc.

2-Le café : Vous avez renversé du café sur votre moquette ? Frottez immédiatement la tache avec de l'eau gazeuse avant de la rincer à l'eau claire cette fois. Laissez sécher en tamponnant avec un chiffon sec. C'est aussi valable si c'est du thé qui a été renversé.



L'urine de chien : Nos toutous, on



les adore, mais il leur arrive parfois de s'oublier là où ils ne devraient pas. Dans ce cas, imbitez bien la tache d'eau gazeuse et laissez agir toute une nuit. Le lendemain passez l'aspirateur. La tache et l'odeur ne devraient plus être que de mauvais souvenirs. Et ça fonctionne aussi pour les chats.

Nettoyer...

1-Plan de travail ou évier : Versez de l'eau gazeuse directement dessus, séchez en frottant avec un chiffon doux puis rincez à l'eau chaude.

2-Pour la porcelaine : frottez-la avec un chiffon humecté d'eau gazeuse, nul besoin de produit de rinçage.

3-Pour votre réfrigérateur : utilisez un mélange d'eau gazeuse et de sel.

4-Pour vos bijoux en or : mettez vos bagues, colliers ou bracelets à tremper toute une nuit dans un récipient rempli d'eau gazeuse sans sel, additionnée de quelques gouttes de liquide vaisselle. Les bulles et la mousse font le travail toutes seules. N'utilisez pas cette technique si vos bijoux sont en argent.

5-Pour vos cocottes et casseroles : facilitez-vous la tâche en versant de l'eau gazeuse dans votre casserole encore chaude, les bulles empêcheront les restes de coller.

Beauté...

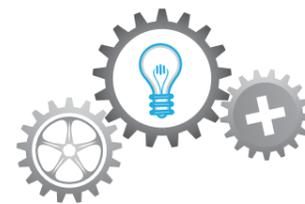
1-Retrouver de beaux cheveux : vos cheveux ont pris de vilains reflets à la suite de bains de piscine ou de soleil. Rincez-vous les cheveux avec de l'eau gazeuse, ils retrouveront leur couleur naturelle.



Cuisine...

1-Ouvrir les huîtres : lorsque les huîtres vous résistent, laissez-les tremper quelques instants dans de l'eau gazeuse, elles seront plus faciles à ouvrir.

2-Alléger les crêpes et les gaufres : si vous aimez les crêpes légères, remplacez une partie du lait par de l'eau gazeuse. Vous serez surpris du résultat.



FICHE Recette

Gâteau au chocolat et à la courgette

Les recettes de *Martine Boissière*

Coût de la recette :

€ € €

Niveau de difficulté :

👍 👍 👍

Temps de préparation :

🕒 20 min

Cuisson :

Four à 180°C ou 200°C

🕒 20 à 30 min



Ingrédients

Pour 6 personnes :

- 400 gr de courgettes épluchées et râpées finement puis bien essorées dans un torchon pour retirer tout le jus,
- 120 gr de sucre,
- 4 œufs,
- 1 tablette de chocolat noir à cuire de qualité,
- 1 demi sachet de levure,
- 100 gr de farine ou vous pouvez mettre aussi à la place 70 gr de farine de blé noir avec 30 gr de maïzena.

Préparation

- 1-Mélangez le sucre avec les œufs, puis ajoutez le chocolat fondu,
- 2-Bien mélanger le tout,
- 3-Ajoutez vos courgettes râpées et bien essorées,
- 4-Ajoutez pour finir la farine avec la levure,
- 5-Versez votre préparation dans un moule beurré ou en silicone ce qui permet de ne pas mettre de beurre et un démoulage plus facile,
- 6-La cuisson se fait entre 180 °c et 200 °c selon le four et 20 à 30 mn.

Bon appétit !!!

Aujourd'hui on vous propose une recette de gâteau au chocolat à la courgette, elle ne contient pas de beurre. Rassurez-vous on ne sent absolument pas le goût de la courgette. Par contre le légume apporte un fondant et un moelleux, il est beaucoup plus léger et aéré. Ce qui est génial, c'est que c'est une façon de faire manger des légumes aux enfants sans qu'ils ne s'en rendent compte. Testez ils n'y verront que du feu.



2^{ème} Concours* de dessin

Pour les enfants de 4 à 12 ans

Thème : ☆

*Dessine-moi
l'Automne*

et pour les parents

1^{er}

Thème :

L'Automne

en photo

